

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, October 8, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:47 p.m. [ET] to study Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

**Senator Margo Greenwood** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Welcome, everyone.

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please ensure to keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, please place it face down on the sticker placed on the table for that purpose. Thank you all for your cooperation.

I acknowledge that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Senator Margo Greenwood. I'm *nehiyaw* and from Treaty 6 territory, and I am the deputy chair of this committee.

I will remind my honourable colleagues that at our first public meeting on September 24, Senator Michèle Audette, the elected chair of this committee and sponsor of Bill S-2, recused herself from her role as chair for the duration of this study in order to preserve its neutrality. It is my honour and privilege to chair this very important meeting today.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

**Senator Prosper:** Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

**Senator McNair:** John McNair, New Brunswick, part of the unceded lands of the Mi'kmaq People.

**Senator Pate:** Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

**Senator Clement:** Bernadette Clement, Cornwall, Ontario, traditional Mohawk territory.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 8 octobre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 17 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

**La sénatrice Margo Greenwood** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Bienvenue à tous.

Avant de commencer, j'invite les sénateurs ainsi que les autres participants présents en personne à consulter les fiches déposées sur les tables pour prendre connaissance de quelques consignes. Ces consignes visent à prévenir les incidents acoustiques. Gardez votre oreillette éloignée de tous les microphones en tout temps. Si vous ne l'utilisez pas, déposez votre oreillette à l'envers sur l'autocollant apposé sur la table à cet effet. Merci à tous pour votre collaboration.

Je rappelle que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, où vivent aujourd'hui plusieurs autres peuples des Premières Nations, métis et inuits de l'île de la Tortue.

Je suis la sénatrice Margo Greenwood, une Nèehiyaw originaire du territoire visé par le Traité n° 6, et je suis la vice-présidente de ce comité.

Je rappelle à mes honorables collègues que lors de notre première réunion publique du 24 septembre, la sénatrice Michèle Audette, la présidente élue du comité et la marraine du projet de loi S-2, s'est récusée de son rôle de présidente pour la durée de cette étude, afin de préserver sa neutralité. J'ai l'honneur et le privilège de présider cette réunion très importante aujourd'hui.

Je vais maintenant demander aux membres du comité de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

**Le sénateur Prosper :** Sénateur Paul Prosper, du territoire Mi'kma'ki, en Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur McNair :** John McNair, des terres non cédées du peuple micmac, au Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de Cornwall, en Ontario, le territoire traditionnel mohawk.

**Senator McPhedran:** Marilou McPhedran, independent senator from Manitoba, Treaty 1 land and the homeland of the Red River Métis Nation.

**Senator Tannas:** Senator Tannas from Alberta.

**Senator Francis:** Brian Francis, Epekwitk, Prince Edward Island.

**Senator Sorensen:** Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

**Senator White:** Judy White, Ktaqmkuk, better known as Newfoundland and Labrador, the traditional homeland of the Mi'kmaq People.

[Translation]

**Senator Audette:** Michèle Audette from Quebec.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you. Today, we will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

I would now like to introduce our first panel of witnesses: At the table, from the Dionne Schulze law firm, please welcome David Schulze, Partner. Welcome, sir. Via video conference, from the Michel Callihoo Nation Society, please welcome Brandy Callihoo, Director. Welcome. As an individual, also via video conference, please welcome Cheryl Simon, Assistant Professor of Law, Schulich School of Law, Dalhousie University. Welcome, Ms. Simon. Thank you to all of you for joining us today.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I will now invite Mr. Schulze to give his opening remarks. The floor is yours, sir.

**David Schulze, Partner, Dionne Schulze law firm:** Thank you very much, Madam Chair and senators. I will try to meet my five minutes. There is a lot to cover here.

I come to this from a past life of having studied history and now being a lawyer for quite a few years and having been involved not in the case that led to Bill S-2, but rather the *Descheneaux* case, the *Hele* case on enfranchisement and the *McIvor* case in the British Columbia Court of Appeal. If I am covering things you know already, please feel free to interrupt me, but I thought we could step back for a minute and look at the context.

**La sénatrice McPhedran :** Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du territoire visé par le Traité n° 1, au Manitoba, et patrie de la nation métisse de la rivière Rouge.

**Le sénateur Tannas :** Sénateur Tannas, de l'Alberta.

**Le sénateur Francis :** Brian Francis, d'Epekwitk, Île-du-Prince-Édouard.

**La sénatrice Sorensen :** Karen Sorensen, de l'Alberta. Je réside dans le parc national Banff, sur le territoire visé par le Traité n° 7.

**La sénatrice White :** Judy White, de Ktaqmkuk, mieux connu sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador, et patrie traditionnelle du peuple micmac.

[Français]

**La sénatrice Audette :** Michèle Audette, du Québec.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

J'aimerais maintenant vous présenter notre premier groupe de témoins. Nous accueillons David Schulze, associé du cabinet d'avocats Dionne Schulze. Bienvenue, monsieur. Avec vidéoconférence, nous accueillons Brandy Callihoo, directrice de la Michel Callihoo Nation Society. Soyez la bienvenue. À titre personnel, toujours avec vidéoconférence, nous accueillons également Cheryl Simon, professeure de droit à la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie. Bienvenue, madame Simon. Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Nos témoins vont nous présenter des déclarations liminaires d'environ cinq minutes et nous passerons ensuite à la période de questions et réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant Me Schulze à faire sa déclaration préliminaire. Vous avez la parole, monsieur. Je vous en prie.

**Me David Schulze, partenaire, Cabinet d'avocats Dionne Schulze :** Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs. Je vais essayer de respecter les cinq minutes qui me sont allouées. Il y a de nombreux points que je souhaite aborder.

J'ai étudié l'histoire dans le passé et je suis maintenant avocat depuis plusieurs années. Je ne me suis pas occupé de l'affaire qui a mené au projet de loi S-2, mais plutôt de l'affaire *Descheneaux*, de l'affaire *Hele* sur l'émancipation et de l'affaire *McIvor* devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Si j'aborde des questions dont vous êtes déjà au courant, n'hésitez pas à m'interrompre, mais j'ai pensé que nous pourrions prendre un peu de recul et examiner le contexte.

In 1985, section 15 of the Charter comes into effect — that's why April 17, 1985, is a magic date — and we are moved from essentially a patrilineal system of giving Indian status to something that's supposed to be gender-neutral.

In the 1951 Indian Act, who is an Indian? A male, the child of a male, the wife of a male, the widow of a male and one exception is the illegitimate child of an Indian woman if you can't prove the father is not Indian. Otherwise, it is a purely patrilineal system. The year 1985 comes with the Charter, and we have to recognize equality rights. Everything you have been doing in Parliament with Bill C-31, Bill C-3, Bill S-3 and now Bill S-2 is about managing that transition because it didn't really work. Of course, unfortunately, the government knew it wasn't going to work.

I always illustrate that with the example of two former leaders in Odanak, the Abenaki community that I worked with for many years. When I started working on these issues, the Chief was the late Gilles O'Bomsawin. One of the councillors was his sister Claire O'Bomsawin, a founder of Quebec Native Women. Each of them married non-Indians in the 1960s. The result for Gilles was his wife became Indian, and under the 1985 amendments, he could transmit status to his great-grandchildren because his sons also married non-Indians.

Claire, on the other hand, lost status, but then got it back in 1985. Her children had status but not her grandchildren and certainly not her great-grandchildren.

What Parliament did in Bill S-3 — to put it very simply, it's what people called "6(1)(a) all the way" — was to put the line of descent for an Indian man who married a non-Indian woman on an equal footing with an Indian woman who married a non-Indian man. Until those bills came along, you could imagine an uninterrupted line of Indian men who married non-Indians from 1869 to 1985, and their children would all have status, but if his sister married out in 1869, that was it. That was changed. That's "6(1)(a) all the way."

I'm saying that because I want you to notice that, essentially, as I understand it — and I'm not the last word on this — Bill S-2 essentially is "6(1)(a) all the way" for people who are enfranchised and their descendants. They end up in the same status categories. I should say quickly that I think that's a good thing. I have no objection to it.

En 1985, l'article 15 de la Charte entre en vigueur, ce qui fait du 17 avril 1985 une date clé, celle du passage d'un système patrilineaire servant à accorder le statut d'Indien à d'autres modalités censées être non sexistes.

Aux termes de la Loi sur les Indiens de 1951, comment définit-on un Indien? Un homme, l'enfant d'un homme, l'épouse d'un homme, la veuve d'un homme et, il s'agit d'une exception, l'enfant illégitime d'une femme indienne s'il ne peut être prouvé que le père n'est pas indien. Autrement, nous avons affaire à un système purement patrilineaire. Avec l'avènement des dispositions de la Charte, en 1985, vient la reconnaissance des droits à l'égalité. Tous les travaux qui ont été menés au Parlement dans le cadre des projets de loi C-31, C-3, S-3 et, maintenant, S-2 concernaient la gestion de cette transition qui n'a pas vraiment bien fonctionné. De toute évidence, et malheureusement, le gouvernement savait que cela ne fonctionnerait pas.

J'illustre toujours cela en prenant l'exemple de deux anciens dirigeants d'Odanak, la communauté abénakise avec laquelle j'ai travaillé pendant de nombreuses années. Lorsque j'ai commencé à m'occuper de ces questions, le chef était le regretté Gilles O'Bomsawin. L'une des conseillères était sa sœur Claire O'Bomsawin, la fondatrice de Femmes autochtones du Québec. Les deux ont épousé des non-Indiens dans les années 1960. Dans le cas de Gilles, le résultat a été que sa femme est devenue indienne et, en vertu des modifications de 1985, il a pu transmettre son statut à ses arrière-petits-enfants, ses fils ayant épousé eux aussi des personnes non indiennes.

Claire, par contre, a perdu son statut, mais elle l'a récupéré en 1985. Ses enfants ont eu le statut, mais pas ses petits-enfants et certainement pas ses arrière-petits-enfants.

Ce que le Parlement a fait aux termes du projet de loi S-3 — pour dire les choses très simplement, il s'agit de ce que les gens ont appelé l'application uniforme de l'alinéa 6(1)a — c'est de mettre sur un pied d'égalité la ligne de filiation d'un homme indien épousant une femme non indienne et celle d'une femme indienne épousant un homme non indien. Avant que ces projets de loi soient adoptés, une lignée ininterrompue d'hommes indiens ont épousé des non-Indiennes, de 1869 à 1985, et leurs enfants ont tous eu le statut d'Indien inscrit, alors que ce n'était pas le cas pour leurs sœurs mariées à des non-Indiens, dès 1869, par exemple. Cela a changé, avec l'application uniforme de l'alinéa 6(1)a.

Je le mentionne parce que je veux que vous preniez note du fait que, d'après ce que je comprends — et je n'ai pas autorité à ce chapitre —, le projet de loi S-2 correspond essentiellement à l'application uniforme de l'alinéa 6(1)a pour les personnes émancipées et leurs descendants. Elles se retrouvent dans les mêmes catégories de statut. Je dois souligner rapidement que je pense que c'est une bonne chose, à laquelle je ne m'oppose pas.

I have a reservation that I thought I would point out because I don't know if it has been pointed out to this committee before, but Canada essentially consented to a judgment. They filed a defence that said the *Nicholas* case was correct. There was discrimination, but they said it was racial and ethnic discrimination. They did not admit there was sex discrimination. I find that very strange, and if I may be so bold, if I were a senator, I would want to know from the Minister of Justice why that was. I will tell you quickly why, to me, this is clear sex discrimination.

From 1876 to 1985, a married Indian man who enfranchised himself ultimately enfranchised his wife and children. There was an exception if they were separated. To me, that was sex discrimination because after Bill C-3, Bill S-3, the *Descheneaux* case and the *McIvor* case, the perverse result was for the woman whose husband enfranchised her, then her grandchildren were worse off than if her sister lost status by marrying a non-Indian man. That's one of the big things that's being corrected by this bill. Why are we not admitting that's sex discrimination?

If I could allow myself, as a lawyer, there is a general rule that the government doesn't admit if legislation is unconstitutional, and that used to really bother me because it meant I had to argue all sorts of things that seemed obvious to me. One of the reasons offered for that is it's not for a minister of the Crown to go to court and get a different result from what Parliament voted on.

I find it odd here. Are we in a new era where the Attorney General will just admit things are constitutional or unconstitutional? In a lot of ways, it's a good thing that we have saved a lot of time, but it is an odd thing when the Attorney General is not admitting the obvious.

There are a few other points I want to make. There is an extra provision you may not have talked much about yet: the natal band provision. Pre-1985, if an Indian woman married an Indian man from another band, automatically she went to his band list. It's very progressive — not progressive, but it's very positive. This bill will give those women the right to go back to the bands they were born to, but not if they are section 10 bands and not if they're bands that control their own membership lists — no right.

J'ai une réserve que je crois bon de signaler, parce que je ne sais pas si cette question a déjà été portée à l'attention du comité, mais le Canada a essentiellement consenti à un jugement. Selon la défense qui a été présentée, l'affaire *Nicholas* était fondée. Il y avait de la discrimination, mais on a dit que c'était de la discrimination raciale et ethnique. On n'a pas admis qu'il s'agissait de discrimination fondée sur le sexe. Je trouve cela très étrange, et si je peux me permettre d'aller aussi loin, si j'étais sénateur, j'aimerais que le ministre de la Justice m'explique pourquoi. Je vais vous expliquer rapidement les raisons pour lesquelles, à mon avis, il s'agit clairement de discrimination fondée sur le sexe.

De 1876 à 1985, l'émancipation d'un Indien marié finissait par s'appliquer à sa femme et à ses enfants. Il y avait une exception s'ils étaient séparés. À mon avis, c'était de la discrimination fondée sur le sexe parce qu'aux termes du projet de loi C-3, du projet de loi S-3, de l'affaire *Descheneaux* et de l'affaire *McIvor*, cela a eu pour effet pervers, dans le cas d'une femme émancipée parce que son mari l'était, que ses petits-enfants se sont retrouvés dans une situation pire que ceux de sa sœur ayant perdu son statut en épousant un non-Indien. C'est l'un des gros problèmes que ce projet de loi vise à corriger. Pourquoi n'admettons-nous pas qu'il s'agit de discrimination fondée sur le sexe?

Si je peux me permettre, j'aimerais dire, en tant qu'avocat, qu'il y a une règle générale selon laquelle le gouvernement n'admet pas qu'une loi est inconstitutionnelle, et cela m'a beaucoup dérangé parce que cela a signifié que j'ai dû défendre toutes sortes de situations qui m'apparaissaient évidentes. L'une des raisons invoquées était que ce n'est pas à un ministre de la Couronne d'aller devant les tribunaux et d'obtenir une décision différente de celle votée par le Parlement.

Je trouve cela étrange. Entrons-nous dans une nouvelle ère où le procureur général admettra tout simplement que des questions sont constitutionnelles ou inconstitutionnelles? À bien des égards, c'est une bonne chose parce que cela permet d'économiser beaucoup de temps, mais il est étrange que le procureur général n'admette pas ce qui est évident.

Il y a quelques autres points que j'aimerais soulever. Il existe une disposition supplémentaire dont vous n'avez peut-être pas encore beaucoup parlé : la disposition relative à la bande natale. Avant 1985, si une femme indienne épousait un Indien d'une autre bande, elle devenait automatiquement membre de la bande de son mari. C'est très progressiste — pas progressiste, mais très positif. Ce projet de loi donnera à ces femmes le droit de retourner dans les bandes où elles sont nées, mais pas si ce sont des bandes visées par l'article 10 ou des bandes qui contrôlent leurs propres listes de membres, auquel cas ces femmes n'auront aucun droit.

I want to point out to you that there is a whole population, especially on the Prairies and especially in Alberta, of people who have status and no band because in 1985, we created the right for bands to adopt their own membership codes, which could be more generous or more restrictive than the Indian Act. If they are more restrictive, you have all sorts of people who don't come onto the list. For a lot of these women, this is an empty right. Their band won't take them back. I want to really flag that as something important.

Then here's the other thing: I'm sure I'm running out of time, but at the time of Bill S-3, a few senators like Senator McPhedran, Senator Pate and, I believe, Senator Tannas were there, and there were a lot of scenarios. They said to not do "6(1) (a) all the way" because there will be a million new Indians. So far, there have been 28,000. There are a lot fewer people, as I understand it, affected by this.

I would like to draw your attention to the Auditor General's report on the Indian Registrar.

I hope it'll go smoothly for the enfranchisees, but we have seen the figures — and you will hear from Brandy Callihoo about her experience — and there is a backlog of 12,000 cases, and the registrar managed to deal with 37 protests in five years. A protest is when the registrar refuses you and it is, effectively, a reconsideration. You need the protest decision before you can go to court. If the registrar waits five years to rule on your protest, you are waiting five years to even go to court and challenge it.

All I can say is, "What the heck?" How did they end up with a backlog of 12,000 people? How come they can't turn around protests faster than 37 in five years? That's the practical reality on the ground from all this.

I see you are being indulgent, so I'll say one other thing. There are still going to be scenarios, believe it or not, where children of the same parents will have different statuses.

Something I want to flag for you, which I know was mentioned to you on the first night of hearings, is that for an Indian woman who has a child outside of marriage, pre-1985 the child is a section 6(1) Indian. Since it's all about what your parents are, post-1985 the child is a section 6(2) Indian. We know there are cases like that.

J'aimerais vous mentionner qu'il y a toute une population, surtout dans les Prairies et en particulier en Alberta, de personnes qui ont le statut d'Indien et qui n'appartiennent pas à une bande parce qu'en 1985, nous avons donné aux bandes le droit d'adopter leurs propres codes d'appartenance, qui pouvaient être plus généreux ou plus restrictifs que ce que prévoit la Loi sur les Indiens. Lorsqu'ils sont plus restrictifs, ils font en sorte que des gens ne figurent pas sur les listes pour diverses raisons. Il s'agit d'un droit vide pour beaucoup de femmes, qui ne pourront redevenir membres de leur bande. Je tiens à souligner l'importance de la chose.

Par ailleurs, et je suis certain qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, au moment de l'étude du projet de loi S-3, quelques sénateurs comme la sénatrice McPhedran, la sénatrice Pate et, si je ne m'abuse, le sénateur Tannas étaient présents, et beaucoup de scénarios possibles ont été évoqués. Ils étaient contre l'application uniforme de l'alinéa 6(1)a pour ne pas qu'il y ait un million de nouveaux Indiens. Jusqu'à maintenant, on parle de 28 000. Le nombre de gens touchés par cette mesure est donc beaucoup moins grand selon ce que je comprends.

J'aimerais attirer votre attention sur le rapport de la vérificatrice générale sur l'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens.

J'espère que les choses se passeront bien pour les personnes émancipées, mais nous avons vu les chiffres — et vous entendrez Brandy Callihoo parler de son expérience —, il y a un arriéré de 12 000 cas, et le registraire a réussi à traiter 37 contestations en cinq ans. Une contestation a lieu lorsque le registraire refuse une personne et, dans les faits, cela donne lieu à un réexamen. Il faut qu'une décision soit rendue concernant la contestation avant qu'une personne puisse aller devant les tribunaux. Si le registraire attend cinq ans pour se prononcer concernant une contestation, la personne devra attendre cinq ans avant de pouvoir se présenter devant les tribunaux.

Tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que c'est incroyable. Comment a-t-on pu arriver à un arriéré de 12 000 personnes? Comment se fait-il qu'on n'ait pas pu traiter plus que 37 contestations en cinq ans? C'est malheureusement la réalité à laquelle nous nous heurtons dans les faits.

Je vois que vous êtes indulgent, alors je vais ajouter quelque chose. Croyez-le ou non, mais il y aura encore des situations où les enfants d'un même parent auront des statuts différents.

J'aimerais vous signaler également une autre chose qui, je le sais, vous a été mentionnée au cours de votre première soirée de délibérations. Avant 1985, si une femme indienne avait un enfant en dehors du mariage, cet enfant était un Indien au sens du paragraphe 6(1). Puisque le statut est lié à celui des parents, après 1985, cet enfant était un Indien au sens du paragraphe 6(2). Nous savons tous que des cas de ce genre existent.

I'm not here to ask you to rule on whether that is Charter compliant, but I think it is hard to take seriously a law that says, "We have a beautiful system for figuring out status, but it could give different results within the same family."

**The Deputy Chair:** Thank you, Mr. Schulze.

I will now invite Ms. Callihoo to give her opening remarks. The floor is yours.

**Brandy Callihoo, Director, Michel Callihoo Nation Society:** Thank you for having me here. It is regrettable that my colleagues from the Michel Callihoo Nation Society were not invited to join as well. We have waited a long time to share our collective stories on how the Indian Act has affected our nation. We also await band recognition as we sit at an exploratory table with the folks in the Alberta region. We have already submitted a section 17 request, as requested by the minister.

*Tanisi.* My name is Brandy Callihoo. My Indigenous roots are Cree and Iroquois — Mohawk. I was born in 1976 to Jerry and Rose Callihoo. My grandparents on my dad's side were Sam and Florine of the former Michel Band, located west of St. Albert and Villeneuve, Alberta. My two times great-grandfather was Michel Callihoo, a signatory to Treaty 6. Our nation was enfranchised, but the ancestors suffered every indignity brought about by the Indian Act.

I grew up in Edmonton, as by the time I was born, the government had already illegally enfranchised the Michel Band in 1958 via section 112 of the Indian Act. The government also breached the treaty. Growing up in the city was hard, and it was made harder by the loss of our roots. My father was around 14 years old when the reserve was sold off to the settlers in the area. To say that this had a profound impact on his mental health is putting it lightly. I also recently found out that my father lost a child to the Sixties Scoop. They were actually told that she died at birth, and we found out just recently that was not the case. His only son was also adopted by another man.

My grandmother Florine was a Survivor of the Youville Residential School in St. Albert. I was unaware of this until I was in my thirties and had started working with Survivors in the adjudication process for the Indian Residential Schools Settlement Agreement. It's not something she spoke of, as I am sure it was too painful. My grandfather Sam was a World War II veteran, and he struggled with addictions and mental health issues as well.

Je ne suis pas ici pour vous demander de décider si cela est conforme à la Charte, mais je pense qu'il est difficile de prendre au sérieux une loi en vertu de laquelle nous avons un beau système pour déterminer le statut, mais un système qui peut faire en sorte que des membres d'une même famille sont traités différemment.

**La vice-présidente :** Merci, maître Schulze.

J'invite maintenant Mme Callihoo à faire sa déclaration préliminaire. La parole est à vous.

**Brandy Callihoo, directrice, Michel Callihoo Nation Society :** Je vous remercie de m'avoir invitée. Il est regrettable que mes collègues de la Michel Callihoo Nation Society n'aient pas été invités eux aussi. Nous avons attendu longtemps avant de partager nos histoires collectives sur la façon dont la Loi sur les Indiens a touché notre nation. Nous attendons également notre reconnaissance comme bande alors que nous participons à une table exploratoire avec les gens de la région de l'Alberta. Nous avons déjà présenté une demande en vertu de l'article 17, comme la ministre l'a demandé.

*Tanisi.* Je m'appelle Brandy Callihoo. Mes racines autochtones sont cries et iroquoises — mohawks. Je suis née en 1976 et mes parents sont Jerry et Rose Callihoo. Mes grands-parents paternels s'appelaient Sam et Florine et appartenaient à l'ancienne bande de Michel, située à l'ouest de St. Albert et de Villeneuve, en Alberta. Mon arrière-arrière-grand-père était Michel Callihoo, signataire du Traité n° 6. Notre nation a été émancipée, mais nos ancêtres ont subi tous les affronts causés par la Loi sur les Indiens.

J'ai grandi à Edmonton, car, au moment de ma naissance, le gouvernement avait déjà illégalement émancipé la bande de Michel en 1958 en vertu de l'article 112 de la Loi sur les Indiens. Il a également violé le traité. Grandir en ville était difficile, et la perte de nos racines a empiré encore davantage les choses. Mon père avait environ 14 ans lorsque la réserve a été vendue aux colons de la région. C'est un euphémisme de dire que cela a eu des répercussions importantes sur sa santé mentale. J'ai aussi appris récemment que mon père a perdu une enfant par suite de la rafle des années 1960. Il avait été dit à l'époque qu'elle était morte à la naissance, mais nous avons appris récemment que ce n'était pas le cas. Son seul fils a également été adopté par un autre homme.

Ma grand-mère, Florine, était une survivante du pensionnat Youville de St. Albert. Je n'ai appris cela que dans la trentaine lorsque j'ai commencé à travailler avec des survivants dans le processus d'adjudication de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ce n'est pas quelque chose dont elle parlait, car je suis certaine que c'était trop douloureux pour elle. Mon grand-père, Sam, était un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, et il a souffert aussi de toxicomanie et de problèmes de santé mentale.

I realized later in life the impacts that the school and the forced assimilation process had on my family. Unfortunately, my family was riddled with addictions, and many have passed on before their time. This was due to the intergenerational traumas my family endured. Can you imagine being stripped of everything you have ever known? The loss of family, culture, traditions, language and ceremony was too much for many to bear. Many lost themselves in addictions, or they moved as far away from the old reserve and tried to bury any reminders of who they were.

My story, unfortunately, is not unique coming from Michel. It's a story I hear often from various family members trying to find their roots. At one point, I was told I did not belong because I didn't carry a status card, and only those with a status card would be included. I was devastated, to say the least. In fact, I've been told my whole life by various people that I didn't belong and because I didn't have a status card, I wouldn't belong. The government misclassified my grandfather as a 6(1)(f), and he should have been a 6(1)(d). I should have had my status since 1985.

Gaining my status is a small part of it, though. I know who I am and where I come from. No plastic card is going to define who I am; however, I am a treaty Indian with rights immemorial. I have finally received my status after 34 years of fighting but not through my father. It was through my protest, which David just spoke about. I was one of the people who protested and actually didn't get a decision rendered. There was no evidence that my mother was entitled to be registered. Once we asked the Federal Court to order the registrar to make a decision, they suddenly discovered that my mother's family's female ancestor had married out, and I was suddenly entitled to be registered under Bill S-3, and I am grateful for that. However, it still doesn't address the inequities that happened because I am a Michel descendant whose family was enfranchised.

The protest is still going through the courts as we speak, as the notion that the Michel Band was "legally" enfranchised is still enforced and used against us via section 112 of the Indian Act. As David mentioned about the discrimination that the bands use, it is also fair to mention my children are registered to Saddle Lake Cree Nation in Alberta. They are full status 6(1), but they don't get the entitlements that the other band members get because my husband and I are coded 6(1)(a.1).

Plus tard dans ma vie, je me suis rendu compte des répercussions que le pensionnat et le processus d'assimilation forcé avaient eues sur ma famille. Les membres de ma famille étaient malheureusement aux prises avec des problèmes de toxicomanie, et bon nombre d'entre eux sont morts trop jeunes. C'est à cause des traumatismes intergénérationnels que ma famille a subis. Pouvez-vous imaginer être dépourvu de tout ce que vous avez toujours connu? La perte de la famille, de la culture, des traditions, de la langue et des cérémonials a été trop difficile à supporter pour beaucoup. Bon nombre d'entre eux se sont abandonnés à leurs dépendances ou ont déménagé aussi loin que possible de l'ancienne réserve et ont essayé d'ensevelir tout ce qui leur rappelait ce qu'ils avaient été.

Malheureusement, mon histoire n'est pas la seule liée à la bande de Michel. J'entends souvent la même de la part de divers membres de familles qui essaient de trouver leurs racines. À un moment donné, on m'a dit que je n'avais pas d'appartenance parce que je n'avais pas de carte de statut et que seules les personnes qui avaient cette carte seraient incluses. Le moins qu'on puisse dire, c'est que j'ai été dévastée. En fait, toute ma vie des gens m'ont dit que je n'avais pas d'appartenance et que, parce que je n'avais pas de carte de statut, je n'en aurais jamais. Le gouvernement a fait une erreur en désignant mon grand-père comme visé par l'alinéa 6(1)f), alors qu'il aurait dû être visé par l'alinéa 6(1)d). J'aurais dû avoir mon statut dès 1985.

L'obtention de mon statut ne représente qu'une petite partie du problème, toutefois. Je sais qui je suis et d'où je viens. Aucune carte en plastique ne va définir qui je suis. Je suis toutefois une Indienne visée par un traité et j'ai des droits immémoriaux. J'ai finalement obtenu mon statut après 34 ans de combat, non pas par l'entremise de mon père, mais parce que j'ai contesté, comme l'a dit Me Schulze. J'étais l'une des personnes qui ont contesté et pour qui, en fait, aucune décision n'a été rendue. Il n'y avait aucune preuve que ma mère avait le droit d'être inscrite. Lorsque nous avons demandé à la Cour fédérale d'ordonner au registraire de prendre une décision, on a soudainement découvert que l'ancêtre féminin de ma mère avait épousé un non-Indien et que j'avais tout à coup le droit d'être inscrite en vertu du projet de loi S-3, ce dont je suis reconnaissante. Cependant, cela ne règle toujours pas les iniquités qui se sont produites parce que je suis une descendante de Michel, dont la famille a été émancipée.

La contestation est encore devant les tribunaux au moment où l'on se parle, car la notion selon laquelle la bande de Michel a été légalement émancipée est toujours appliquée et utilisée contre nous en vertu de l'article 112 de la Loi sur les Indiens. Comme Me Schulze l'a mentionné au sujet de la discrimination dont font preuve les bandes, il est également juste de mentionner que mes enfants sont inscrits auprès de la nation crie de Saddle Lake, en Alberta. Ils ont un statut complet en vertu du paragraphe 6(1), mais ils n'ont pas les mêmes droits que les autres membres de la bande parce que mon mari et moi-même sommes visés par l'alinéa 6(1)a.1).

Simply putting Band-Aids on the Indian Act is not acceptable. Otherwise, what's the point of my children having a home band like Saddle Lake? They might as well be on a general list like me and have very little benefit.

As for my mother's side of the family, they were given scrip and never had any place to go home to either. The Métis Nation of Alberta slammed the door in my face, and I was told, "You're a Callihoo. You're treaty; you don't belong here."

This very colonial construct left people like me out in the cold for years. I grew up alone; there was nowhere for me to go back to and heal. As a result, I ended up a teenage mother, and life was very difficult. We suffered poverty, addictions and even homelessness at one point. Life was very difficult, and we endured a lot of hardships due to just being Indigenous. Doors were slammed in my face, and I even had to give up my children at one point due to being cut off of social assistance and having nowhere to go. The systemic racism has always been a factor, and I could have very well become a statistic due to the fact that no one cared.

For me, the damage has been done. However, my mission is to ensure that my grandchildren have a place to go home to. That starts with them being able to register for their status under Bill S-2. The passage of Bill S-2 is a start. As of now, there are approximately 1,100 descendants of the Michel Band who are awaiting the passage of this bill so that they will be included, should the minister exercise her discretion and formally recognize us as a band.

I will also be taking part in the second-generation cut-off in the voting thresholds that are current. This is a very small start in the truth and reconciliation that is yet to take place on Turtle Island and for the Michel Band as a whole.

Thank you for your time. *Hiy hiy. Nia:wen.*

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Ms. Callihoo.

**Ms. Callihoo:** You are welcome.

**The Deputy Chair:** I will now invite Professor Simon to give her opening remarks. You have the floor.

**Cheryl Simon, Assistant Professor of Law, Schulich School of Law, Dalhousie University, as an individual:** *Kwe, niin na teluisi Cheryl Simon aq Kiptu piginnij.* Hello, my name is Cheryl Simon and Little Eagle Feather. I am Mi'kmaw, and I am here today in Dartmouth, which is the name for the "Place of the White Cot."

Il n'est pas acceptable de se contenter de rafistoler la Loi sur les Indiens. Sinon, à quoi cela rime-t-il que mes enfants appartiennent à une bande comme celle de Saddle Lake? Ils pourraient tout aussi bien figurer sur une liste générale comme moi et avoir très peu d'avantages.

Pour ce qui est du côté maternel de ma famille, ses membres ont reçu un certificat et ils se sont retrouvés sans nulle part où aller. La nation métisse de l'Alberta m'a claqué la porte au nez et on m'a dit : « Vous êtes une Callihoo. Vous êtes visée par un traité; vous n'avez pas votre place ici. »

Cette notion très coloniale a laissé des gens comme moi dans le néant pendant des années. J'ai grandi seule; il n'y avait nulle part où je pouvais aller pour guérir. Je me suis donc retrouvée mère à l'adolescence, et la vie était très difficile pour moi. Nous avons souffert de pauvreté, de toxicomanie et même d'itinérance à un moment donné. La vie était très difficile, et nombre des difficultés que nous avons connues découlait du simple fait que nous étions des Autochtones. On m'a fermé la porte au nez, et j'ai même dû abandonner mes enfants à un moment donné parce qu'on m'avait retiré l'aide sociale et que je n'avais nulle part où aller. Le racisme systémique a toujours été un facteur, et j'aurais très bien pu devenir une statistique parce que personne ne se souciait de moi.

Dans mon cas, le mal est fait. Cependant, ma mission est de veiller à ce que mes petits-enfants aient un endroit où ils se sentent chez eux. Cela commence par le fait qu'ils puissent s'inscrire en vertu du projet de loi S-2. L'adoption du projet de loi S-2 est un début. À l'heure actuelle, il y a environ 1 100 descendants de la bande de Michel qui attendent l'adoption de ce projet de loi pour être inscrits, si la ministre exerce son pouvoir discrétionnaire et nous reconnaît officiellement comme bande.

Je ferai également partie de ceux qui sont visés par les seuils de deuxième génération pour les votes en cours. C'est un tout petit pas dans la voie de la vérité et de la réconciliation qui reste à faire sur l'île de la Tortue et pour l'ensemble de la bande de Michel.

Merci de votre temps. *Hiy hiy. Nia:wen.*

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, madame Callihoo.

**Mme Callihoo :** Je vous en prie.

**La vice-présidente :** J'invite maintenant Mme Simon à faire sa déclaration préliminaire. Vous avez la parole.

**Cheryl Simon, professeure de droit, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie, à titre personnel :** *Kwe, Niin na teluisi Cheryl Simon aq Kiptu piginnij.* Bonjour, je m'appelle Cheryl Simon et Little Eagle Feather. Je suis Mi'kmaw et je vous parle aujourd'hui de Dartmouth, ou « Lieu du berceau blanc ».

I am here today to speak to Bill S-2. I want to be clear that while I am absolutely in support of this bill, I am also very aware that these amendments are addressing 19th century problems and don't go far enough to address the inequalities set out in the Indian Act that we face today or the articles with respect to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP.

Issues regarding outdated language, the patriarchal view of women in relation to their husbands, colonial views on enfranchisement and respect for an individual's autonomy should and could have been addressed in 1985, 2017 or 2019 when amendments to the Indian Act were previously made.

While I will speak to some specifics with respect to the bill, I also want to be clear because I always take the opportunity to bring up the fact that we need to remove the hugely detrimental second-generation cut-off set out in section 6 of the Indian Act. If this change is not made, more Indigenous People will be cut off from their families and communities, perpetuating the type of colonial harm that this bill is seeking to remedy. And without this issue being addressed, I fully expect more expensive and time-consuming litigation on these issues whereby we will once again find ourselves facing incremental changes that don't bring about the equality that has long been denied to Indigenous Peoples. If the second-generation cut-off is not removed, a clear timeline should be considered and set out. There is no reason not to do so.

Turning now to Bill S-2, I'm going to raise a couple of issues that have really been prominent with respect to academia. While I am concerned that the amendments may address harm to those enfranchised and the women who were transferred to their husbands' bands, as well as their descendants, there is nothing to mitigate the harm that may result from them acquiring legal recognition of their status and returning to their communities as a result of the bill. I propose that a preamble to the bill be included in an effort to mitigate harm and to acknowledge historic context and wrongdoings.

The harm that I am speaking about here that should be mitigated is this: For Indigenous People who have not had the ability to grow up in community or amongst their Clans and families but who seemingly suddenly appear or who are now articulating status in a manner that they did not in the past, they may be viewed with suspicion. Unfortunately, there are many instances — and the number is growing — whereby Indigenous People are accused of being fraudulent due to newly recognized Indian status or by moving into or declaring connections with a community where they were not previously known due to legal constraints imposed upon them by the Indian Act.

Je suis ici aujourd'hui pour parler du projet de loi S-2. Je tiens à affirmer que, même si j'appuie sans réserve ce projet de loi, je sais aussi très bien que ces modifications s'attaquent à des problèmes qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elles ne vont pas assez loin pour corriger les inégalités auxquelles nous faisons face aujourd'hui, en vertu de la Loi sur les Indiens ou dans les articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA.

Les questions concernant les termes désuets, la perception patriarcale des femmes qui dépendent de leur mari, les points de vue coloniaux sur l'émancipation et le respect de l'autonomie individuelle auraient dû et auraient pu être réglées en 1985, 2017 ou 2019, lors des modifications précédentes à la Loi sur les Indiens.

Je vais parler de certains détails du projet de loi, mais je veux aussi qu'il soit bien clair que je profite toujours des occasions qui me sont offertes de souligner le fait que nous devons éliminer le seuil extrêmement préjudiciable de la deuxième génération prévue à l'article 6 de la Loi sur les Indiens. Si ce changement n'est pas apporté, un plus grand nombre d'Autochtones seront coupés de leurs familles et de leurs communautés, ce qui perpétuera le genre de préjudice colonial que ce projet de loi cherche à corriger. Si cette question n'est pas réglée, je m'attends à ce que les litiges sur ces questions coûtent plus cher et prennent plus de temps. Nous nous retrouverons encore une fois devant des changements graduels qui ne mèneront pas à l'égalité qui a longtemps échappé aux peuples autochtones. Si le seuil de la deuxième génération n'est pas supprimé, un échéancier clair doit être envisagé et établi. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire.

Pour ce qui est du projet de loi S-2, je vais soulever quelques questions qui ont vraiment retenu l'attention du milieu universitaire. Bien que je sois préoccupée par le fait que les modifications pourraient nuire aux personnes émancipées et aux femmes qui ont été transférées à la bande de leur mari, ainsi qu'à leurs descendants, il n'y a rien pour atténuer le préjudice qui pourrait résulter d'une reconnaissance légale de leur statut et de leur retour dans leurs communautés à la suite du projet de loi. Je propose qu'un préambule soit inclus dans le projet de loi, en vue d'atténuer ce préjudice et de reconnaître le contexte historique et les abus commis.

Le préjudice dont je parle ici et qui devrait être atténué est le suivant : les Autochtones qui n'ont pas eu la possibilité de grandir dans leur communauté ou au sein de leurs clans et de leurs familles, mais dont l'identité semble soudainement reconnue ou qui expriment maintenant leur statut d'une manière différente du passé, peuvent être perçus avec suspicion. Malheureusement, il y a de nombreux cas — et leur nombre augmente — où les peuples autochtones sont accusés d'agir frauduleusement en raison de leur statut d'Indien nouvellement reconnu, ou parce qu'ils se sont établis dans des communautés où ils n'étaient pas connus auparavant en raison de contraintes

These issues are serious and have repercussions not only on cultural and psychological well-being but also on things like employability. Many institutions are adopting a vetting process for Indigeneity where status is used without the nuances of the Indian Act being fully addressed. In addition, the very communities that individuals have been legally kept from may be asked to attest to a connection which may have been legally severed. The government created this problem, and the incremental changes to the status have not fully addressed this issue.

The limitations on status should be clearly set out. When you consider the backlog of applications and the new eligibility that will arise from this bill, there will continue to be more people who are rightfully being recognized as Indigenous People, and thus the suspicion and accusations will continue to grow as more people become eligible to obtain status, and this harm needs to be mitigated.

Another issue is that proposing amendments in incremental ways strengthens the conflation of Indian status with Indigeneity by continuing to maintain the status system. While Indian status is not an indication of culture or membership in an Indigenous nation, there is a distinction made by the government between those who have status and those who do not when accessing programs and services targeted toward Indigenous Peoples, when individuals are asserting Aboriginal and treaty rights or when and how they are consulted by the government.

Recognition should be given to the fact that Indigenous Peoples have the fundamental right to determine their own identity and membership in accordance with Article 33 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, regardless of the status provisions set out in the Indian Act. After all, the goal, ultimately, is self-determination and recognition of Indigenous identity laws, not equal oppression under the Indian Act.

Another harm that is unfortunately not new is that the increasing number of community members will put a strain on resources that are not sufficient for the existing number of status Indians. People who are seeking to re-establish or strengthen community ties may be viewed as greedy or selfish when they are seeking to fill a cultural void and seek recognition in terms of their identity as opposed to being eligible for programs and services. If people under these circumstances are labelled as greedy or selfish or as causing harm to other community members, it can be an extreme breach of Indigenous values and principles, and the effect should not be underestimated.

juridiques imposées par la Loi sur les Indiens, ou encore parce qu'ils ont déclaré avoir des liens avec ces communautés.

Ces problèmes sont graves et ont des répercussions non seulement sur le bien-être culturel et psychologique, mais aussi sur des choses comme l'employabilité. De nombreuses institutions adoptent un processus d'approbation pour établir l'appartenance autochtone sans tenir compte des nuances de la Loi sur les Indiens. De plus, les communautés mêmes dont les individus ont été légalement tenus à l'écart peuvent être appelées à attester d'un lien qui aurait pu être juridiquement rompu. Le gouvernement a créé ce problème, et les changements graduels apportés au statut ne l'ont pas réglé complètement.

Les limites quant au statut devraient être clairement énoncées. Si l'on tient compte de l'arriéré des demandes et de la nouvelle admissibilité qui découlera de ce projet de loi, il continuera d'y avoir plus de gens qui sont légitimement reconnus comme Autochtones. Par conséquent, les soupçons et les accusations continueront d'augmenter à mesure que de plus en plus de gens deviendront admissibles au statut, et ce préjudice doit être atténué.

Un autre problème, c'est que le fait de proposer des modifications progressives renforce l'amalgame entre statut d'Indien et appartenance autochtone en maintenant le système de statut. Bien que le statut d'Indien ne soit pas une indication de la culture ou de l'appartenance à une nation autochtone, le gouvernement fait une distinction entre ceux qui ont le statut et ceux qui ne l'ont pas en ce qui a trait à l'accès aux programmes et services destinés aux peuples autochtones, à la revendication par des personnes de droits ancestraux ou issus de traités, ainsi qu'au moment et à la façon dont ces personnes sont consultées par le gouvernement.

Il faudrait reconnaître que les peuples autochtones ont le droit fondamental de déterminer leur propre identité et leur appartenance, conformément à l'article 33 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, sans égard aux dispositions relatives au statut énoncées dans la Loi sur les Indiens. Après tout, l'objectif ultime est l'autodétermination et la reconnaissance des dispositions législatives sur l'identité autochtone, et non pas l'égalité en matière d'oppression en vertu de la Loi sur les Indiens.

Un autre préjudice qui n'est malheureusement pas nouveau, c'est que le nombre croissant de membres dans les communautés exercera une pression sur des ressources qui sont déjà insuffisantes pour le nombre actuel d'Indiens inscrits. Les personnes qui cherchent à rétablir ou à renforcer des liens avec leur communauté pourraient être perçues comme étant cupidites ou égoïstes, alors qu'elles cherchent à combler un vide culturel et à obtenir la reconnaissance de leur identité, et non pas à être admissibles à des programmes et des services. Si, dans ces circonstances, des personnes sont étiquetées comme étant cupidites ou égoïstes ou comme causant du tort à d'autres

Underfunding can be a barrier to Indigenous Peoples being welcomed back to their communities and may result, as was seen with Bill C-31 women, in codification of criteria that restricts band membership in an effort to protect limited resources. An acknowledgement of these harms, in context with respect to how and why these changes are being brought about, would be helpful to help people mitigate the harm and the way that they will be viewed when they acquire their status.

I just want to end with a quick story from a Mi'kmaw Elder in New Brunswick. When I was 21, I was part of a group that was being consulted with respect to proposed changes to the Indian Act, and this Elder was telling us as a group that prior to Bill C-31, women got together because they were asked the question: "What would it take to have equality under the Indian Act?" A long list was drawn up, and only a few components from that list were implemented. Then prior to changes being proposed in 2017, they dusted off that list and brought it back out again, and again only a few things were considered for implementation.

That Elder has since passed, and I worry how many more generations of women and their descendants and vulnerable people within our nations are going to have to dust off that list before the overarching issues are resolved. *Wela'lloq*.

**The Deputy Chair:** Thank you, Professor Simon, for your remarks.

We will now proceed to questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have a four-minute intervention, including the question and answer, and I'm going to have to be vigilant about the cut-off with a 30-second heads-up to ensure that everyone gets a chance to ask at least one question.

**Senator Tannas:** I have two questions that I would pose and look for comments from Mr. Schulze and Ms. Simon.

First of all, we have heard various assertions that section 6(2), or the second-generation cut-off, wouldn't stand up in court. My first question is this: Do you believe that's the case, and if so, why hasn't anybody taken it to court? Do you have any opinions about that?

Second is this issue of membership versus status and particularly membership to section 10 bands. Regarding the section 10 bands and their membership methodology and so on, are they shielded from litigation? We just heard of instances in Alberta — you mentioned it, Mr. Schulze, and others

membres de la communauté, cela pourrait constituer une violation extrême des valeurs et des principes autochtones dont il ne faut pas sous-estimer les effets.

Le sous-financement peut constituer un obstacle au retour des peuples autochtones dans leurs communautés et, comme on l'a vu avec le projet de loi C-31, à la codification de critères qui limitent l'appartenance à une bande, afin de protéger des ressources limitées. Une reconnaissance de ces préjugés, dans le contexte de la façon dont ces changements sont apportés et des raisons pour lesquelles ils le sont, serait utile pour aider à atténuer le préjudice auquel s'exposent des gens dans la façon dont ils seront perçus lorsqu'ils auront acquis leur statut.

Je terminerai en vous racontant rapidement l'histoire d'une aînée mi'kmaq du Nouveau-Brunswick. Lorsque j'avais 21 ans, j'ai fait partie d'un groupe qui était consulté au sujet des modifications proposées à la Loi sur les Indiens, et cette aînée nous disait qu'avant le projet de loi C-31, les femmes se sont mobilisées pour répondre à la question suivante : « Que faudrait-il faire pour assurer l'égalité aux termes de la Loi sur les Indiens? » Une longue liste a été dressée, mais seuls quelques-uns de ses éléments ont été mis en œuvre. Puis, avant les changements proposés en 2017, la même liste a été dépoussiérée et présentée de nouveau. Cette fois encore, seuls quelques éléments ont été retenus pour la mise en œuvre.

Cette aînée est décédée depuis, et je me demande combien d'autres générations de femmes, avec leurs descendantes et des membres vulnérables de nos nations, devront dépoussiérer cette liste avant que les grands problèmes ne soient résolus. *Wela'lloq*.

**La vice-présidente :** Merci de vos observations, madame Simon.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Honorables collègues, vous aurez chacun droit à une intervention de quatre minutes, ce qui englobe la question et la réponse, et je vais devoir faire respecter avec vigilance les limites de temps, en donnant un préavis de 30 secondes, pour m'assurer que tout le monde a l'occasion de poser au moins une question.

**Le sénateur Tannas :** J'ai deux questions à poser et je souhaite entendre les réponses de Me Schulze et de Mme Simon.

Tout d'abord, nous avons entendu diverses affirmations voulant que le paragraphe 6(2), soit l'exclusion après la deuxième génération, ne résisterait pas à une contestation judiciaire. Voici ma première question : croyez-vous que ce soit le cas et, dans l'affirmative, pourquoi personne n'a-t-il porté l'affaire devant les tribunaux? Qu'en pensez-vous?

Deuxièmement, il y a la question de l'appartenance par opposition au statut et en particulier de l'appartenance aux bandes visées par l'article 10. Ces bandes et leurs modalités régissant l'appartenance, par exemple, sont-elles à l'abri des contestations judiciaires? Nous venons tout juste d'entendre

tangentially — where bands are starting to use the membership in ways of not recognizing people as their own. I am just wondering if they are shielded from litigation. If they are shielded from litigation, then what recourse do these Canadian citizens have for justice? If you can comment on that, Mr. Schulze first and then maybe Ms. Simon.

**Mr. Schulze:** I was going to let Professor Simon go first, but since you asked me, maybe I will go first.

Would the second-generation cut-off stand up in court? I hesitate to offer a clear opinion, but I would flag that there is a second-generation cut-off for citizenship of a sort. It is what they call the “Lost Canadians” case, and it is where you only get two generations of Canadian citizens not born in Canada. Imagine someone comes here as a child, becomes a Canadian, moves to the U.S. and has a child in the U.S., then that child is a Canadian, but not the third generation. That was judged to be contrary to section 15 of the Charter, and there is a bill before Parliament on that issue. They said it can’t be that mechanical of a test.

Why has no one challenged it? Well, I can just tell you we have kind of had our hands full with the other issues, having done a few of these cases myself.

On section 10 bands, are they shielded from litigation? Legally, no. Practically, there are huge obstacles.

I can tell you that my firm had looked at this, and I encountered a lot of resistance to the idea of even doing this kind of litigation. I had a feeling it was seen as being an attack on self-government.

What recourse do they have? There are some serious questions about those membership codes, but there are hundreds of them. And if you’re going to do it band by band, you’re going to be doing it for a long time, although it occurred to me there are other ways to do it.

Maybe I’ll just flag for you how this happened. This was the big compromise of 1985: You had to take these women back, but you could adopt your own membership codes, and you could start excluding people. There was this weird window created from 1985 to 1987, if a band adopted its own code, they had to take back the women who married out, but not their children. The ability to exclude people has diminished over time, but hundreds of bands jumped through that window from 1985 to 1987.

parler de cas en Alberta — vous en avez parlé, maître Schulze, et d’autres l’ont aussi fait indirectement — où des bandes commencent à se servir de ces modalités pour éviter de reconnaître certaines personnes comme membres. Je me demande simplement si elles sont à l’abri des poursuites. Si elles le sont, quels recours les citoyens canadiens en cause ont-ils pour obtenir justice? Maître Schulze d’abord, puis peut-être madame Simon, pourriez-vous répondre?

**Me Schulze :** J’allais laisser Mme Simon répondre en premier, mais puisque vous me le demandez, je vais commencer.

L’exclusion après la deuxième génération résisterait-elle à un examen judiciaire? J’hésite à donner une opinion claire, mais je dirais qu’il y a une sorte d’exclusion après la deuxième génération pour la citoyenneté également. Ce qui a donné lieu à l’affaire dite des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». On ne peut aller au-delà de deux générations pour les citoyens canadiens qui ne sont pas nés au Canada. Imaginons que quelqu’un arrive chez nous enfant, devient canadien, déménage aux États-Unis et y a un enfant. Cet enfant est canadien, mais un enfant de la troisième génération ne le serait pas. Cela a été jugé contraire à l’article 15 de la Charte, et le Parlement est saisi d’un projet de loi sur cette question. Les tribunaux ont statué qu’on ne pouvait appliquer un critère aussi mécanique.

Pourquoi personne n’a contesté? Je dirai simplement que nous avons déjà bien d’autres chats à fouetter. J’ai dû moi-même m’occuper de quelques affaires.

Quant aux bandes visées par l’article 10, sont-elles à l’abri des poursuites? Au plan juridique, non. Dans les faits, les obstacles à surmonter sont énormes.

Mon cabinet s’est penché sur la question et j’ai constaté qu’il y avait beaucoup de réticence à entreprendre ce genre de démarche. J’ai eu l’impression qu’on y voyait une attaque contre l’autonomie gouvernementale.

Quels recours les personnes en cause ont-elles? Les codes régissant l’appartenance soulèvent de sérieuses questions. Il y a des centaines de codes. Si nous voulons examiner le code de chacune des bandes, nous ne sommes pas au bout de nos peines, mais je me suis dit qu’il y avait d’autres façons de s’y prendre.

Je vais vous expliquer ce qui s’est produit. Il y a eu un grand compromis en 1985; il fallait reprendre les femmes qui avaient été exclues, mais les bandes pouvaient adopter leur propre code régissant l’appartenance et commencer à exclure des membres. Cette lucarne bizarre est restée ouverte de 1985 à 1987. Si une bande se dotait de son propre code, elle devait reprendre les femmes qui avaient épousé un non-Indien, mais pas leurs enfants. La capacité d’exclure des membres a diminué au fil du temps, mais des centaines de bandes ont profité de cette possibilité entre 1985 et 1987.

**The Deputy Chair:** Ms. Simon, I'll give you a minute.

**Ms. Simon:** One of the answers lies in the fact that the fight for equal oppression has been going on for 40 years in terms of making sure that people are not cut off from the reserve system and the bands, and that has occupied too much time and effort quite frankly. But now we also see a rise in people saying, "Enough of this system." We need to implement and have support for Indigenous legal orders where kinship and natural governance systems are what the focus is, because if we continue to wait to rely on a perfect Indian Act that aligns with Indigenous legal orders, I don't believe that is ever going to happen.

I think that has been a big shift because of the false dichotomy that has been created which pits human rights violations against self-governance issues.

**Senator McPhedran:** This is a question primarily to Mr. Schulze and Professor Simon. How do we fix this? What's the amendment or amendments that would truly clean this up?

**Mr. Schulze:** I'm going to cede the floor to Professor Simon for the simple reason that I just don't feel, as a non-Indigenous person, that it is for me to go into those bigger questions.

**Ms. Simon:** Thank you for that.

I think we have to look at this as a process that nations, not bands, are undertaking in terms of reasserting jurisdiction over Indigenous identity. For me, the answer lies in mitigating immediate harm and giving the nations the support that they need to enact their Indigenous laws. That would be "6(1)(a) all the way," which negates the detrimental impact immediately with the Indian Act. And then reinterpret section 91(24) of the Constitution regarding "Indians, and Lands reserved for the Indians" as a mechanism to support the section 35 self-determination efforts. Allow the nations to work together as a whole within their territory to enact laws that reflect their kinship systems and their governance systems in a contemporary context and then support and validate those laws.

It's a very simple answer but a huge amount of undertaking and a shift in terms of thinking. I think you need to stop the immediate harm and then move forward with Indigenizing the laws.

**Senator McPhedran:** Again, to both of you, do you support the bill as it stands? Do we leave it alone — as lawyers?

**La vice-présidente :** Madame Simon, je vous accorde une minute.

**Mme Simon :** L'une des réponses réside dans le fait que la lutte pour l'égalité dans l'oppression dure depuis 40 ans. Il s'agit d'éviter que certains ne soient écartés du régime des réserves et des bandes. À dire vrai, cela a mobilisé bien trop de temps et d'efforts. Certains dénoncent ce régime. Nous devons mettre en œuvre et soutenir les ordonnances juridiques autochtones où l'accent est mis sur la parenté et les systèmes de gouvernance naturels. Inutile d'attendre une Loi sur les Indiens parfaite qui s'harmoniseraient avec les ordonnances juridiques autochtones, car cela n'arrivera jamais.

Il y a eu un profond changement à cause de l'opposition factice qu'on a imaginée entre les violations des droits de la personne et les questions d'autonomie gouvernementale.

**La sénatrice McPhedran :** Ma question s'adresse principalement à Me Schulze et à Mme Simon. Comment pouvons-nous régler ce problème? Quels sont les amendements qui permettraient vraiment de le régler?

**Me Schulze :** Je vais céder la parole à Mme Simon pour la simple raison que, en tant que non-Autochtone, je ne crois pas qu'il m'appartienne d'aborder ces grandes questions.

**Mme Simon :** Je vous remercie.

Il faut voir là une démarche entreprise par les nations, et non par les bandes, pour réaffirmer leur compétence à l'égard de l'identité autochtone. Pour moi, la solution consiste à atténuer les préjugés immédiats et à donner aux nations le soutien dont elles ont besoin pour adopter leurs lois autochtones. Ce serait une application uniforme de l'alinéa 6(1)a), ce qui annulerait l'effet préjudiciable immédiat de la Loi sur les Indiens. Il faut ensuite réinterpréter le paragraphe 91(24) de la Constitution concernant les « Indiens et les terres réservées aux Indiens » comme mécanisme à l'appui des efforts d'autodétermination prévus à l'article 35. Il faut permettre aux nations de travailler ensemble sur leur territoire pour adopter des lois qui reflètent leurs systèmes de parenté et de gouvernance dans un contexte contemporain, puis appuyer et valider ces lois.

C'est une réponse très simple, mais il faudra accomplir un travail énorme et faire évoluer les mentalités. Il faut mettre fin au préjudice immédiat et ensuite aller de l'avant avec l'indigénisation des lois.

**La sénatrice McPhedran :** Ma question s'adresse encore à vous deux. Appuyez-vous le projet de loi dans sa forme actuelle? En votre qualité de juristes, estimez-vous qu'il faut le laisser en l'état?

**Mr. Schulze:** It's a good bill for what it does. I would maybe just point out that it's awfully convenient that Canada got this judgment because it kind of forces your hand, doesn't it?

**Ms. Simon:** As I said in my remarks, I absolutely support this bill because I think it does remedy some harms that are long overdue, but I also think we need to look at it in the context of that larger process. What is the next step? What else can we do? How can we push these boundaries with respect to addressing and implementing UNDRIP and Indigenous identity laws?

**Senator McPhedran:** Thank you.

**The Deputy Chair:** Ms. Callihoo, would you have an opinion on that question?

**Ms. Callihoo:** Thank you for asking. Like David said, it addresses some of the issues but not all of the issues. And like Professor Simon said, there are just so many that I realize it's piecemeal, and you're forced to right now because you have a judgment. If it were me — and I'm just going to be honest — I would burn the Indian Act. I hate the Indian Act; it's racist and it's legislation that the Indians never asked for. To get rid of all the discrimination in there is a tough job. That's my opinion. Thank you.

**The Deputy Chair:** Thank you so much.

[Translation]

**Senator Audette:** Thank you, Madam Chair. I admire your work.

You touched on the matter of Canadians who give birth for two generations outside Canada and hence lose their citizenship. When a woman who chooses Canada and becomes a Canadian citizen gives birth, is she required to name the father for the child to get Canadian citizenship? That's my first question. It was my understanding last week that that was still the case.

Next, do you agree with me that we want to achieve our aspiration to the right of self-government, but with the brainwashing we're facing about the categorization of women and children and discrimination against them, the government needs to resolve the discrimination problem, not just hope that the nations will do so? There are communities, as you may know, that continue to discriminate against us. I don't want to name names, but.... Yes, I want us to get there one day, but for now, our women, our mothers and our children face discrimination. Do you agree with me?

**Me Schulze :** C'est un bon projet de loi pour ce qu'il fait. Je signale simplement que ce jugement a été extrêmement commode pour le Canada parce qu'il lui force la main, n'est-ce pas?

**Mme Simon :** Comme je l'ai dit dans mes observations, j'appuie le projet de loi sans réserve parce qu'il répare des préjugées, ce qui n'a que trop tardé, mais il nous faut aussi le situer dans le contexte d'un processus plus vaste. Quelle est la prochaine étape? Que pouvons-nous faire d'autre? Comment pouvons-nous repousser ces limites en ce qui concerne la prise en compte et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et des lois sur l'identité autochtone?

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**La vice-présidente :** Madame Callihoo, avez-vous une opinion à ce sujet?

**Mme Callihoo :** Merci d'avoir posé la question. Comme l'a dit Me Schulze, le projet de loi règle certains problèmes, mais pas tous. Et comme l'a fait remarquer Mme Simon, il y en a tellement que je me rends compte que c'est une solution fragmentaire. Un jugement vous constraint d'agir. S'il n'en tenait qu'à moi — et je vais être honnête —, je brûlerais la Loi sur les Indiens. Je la déteste. Elle est raciste et c'est une loi que les Indiens n'ont jamais demandée. Il est difficile d'éliminer toute la discrimination qui s'y trouve. Voilà mon opinion. Merci.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup.

[Français]

**La sénatrice Audette :** Merci beaucoup, madame la présidente. J'admire votre travail.

Vous avez un peu abordé la question des Canadiens qui donnent naissance pour deux générations à l'extérieur du pays et qui perdent donc leur citoyenneté. Quand on a des gens qui choisissent le Canada pour devenir citoyens canadiens, une femme qui devient citoyenne canadienne, si elle donne naissance, est-elle obligée de nommer le père pour que l'enfant ait la citoyenneté canadienne? C'est ma première question. J'ai cru comprendre, la semaine dernière, que c'était encore le cas.

Ensuite, est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que l'aspiration au droit à l'autonomie gouvernementale est quelque chose que l'on veut atteindre, mais qu'en raison du lavage de cerveau auquel on a fait face sur la catégorisation et la discrimination des enfants et des femmes, on doit régler la problématique de discrimination, pas juste fonder l'espoir que les nations vont le faire? Il y a des communautés — vous le savez peut-être — qui continuent à nous discriminer. Je ne veux pas nommer de noms, mais... Oui, je veux qu'on soit là un jour, mais en ce moment, nos femmes, nos mères et nos enfants subissent de la discrimination. Êtes-vous d'accord avec moi?

**Mr. Schulze:** To answer your first question, no, a woman doesn't have to name the father. I'm not an expert in citizenship law, but as far as I know, it doesn't affect a child's citizenship if the mother doesn't name the father. I could be mistaken, because it's not my area of expertise. What's for sure is that there is no requirement to name the father in general.

For your second question, I think the answer is obvious. Let's not fool ourselves. There are communities that have knowingly excluded.... As I said earlier in response to Senator Tannas, some communities accepted the minimum required. Women lost their status due to marriage, and that didn't happen to anyone else. By the way, they were not obligated to take back the enfranchised. Some bands even exclude people who were enfranchised, struck off their list and then restored. These people too, not to mention their children, were not able to rejoin their band. They just got their card and appear on the general list.

[English]

**Senator Audette:** Any comment, Professor Simon?

**Ms. Simon:** Yes, I think part of the issue is that a lot of discrimination takes place at the band level without the nation having the opportunity to address the issues. I would like to see a tribunal struck where the nation gets to determine whether or not the individual band is acting in accordance with contemporary Indigenous laws, values and principles. And in that way, we are not still reliant upon the colonial system which does not understand our kinship systems and our governance.

I think that we should, as I said, try to grant status as widely as possible, and that includes hundreds of thousands of people.

And we need to start reconciling ourselves with those types of numbers and that type of action to resolve this issue in the most fulsome way, but I don't like how the human rights violations are pitted against self-governance efforts because, like I said before, I think that's a false dichotomy.

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. Simon.

**Senator Prosper:** Thank you to the witnesses for being here and for providing your testimony on a very important subject.

I just want to start with a comment to Ms. Callihoo to recognize your strength and your perseverance and your pride. It's an incredible story you shared with us, and it's something that really contextualizes a lot of this dialogue that we are deliberating on. I just wanted to recognize that.

**Me Schulze :** Pour répondre à votre première question, non, une femme n'est pas obligée de nommer le père. Je ne suis pas un expert en droit de la citoyenneté, mais à ce que je sache, cela n'affecte pas la citoyenneté de son enfant si la mère ne nomme pas le père. Je pourrais me tromper, car ce n'est pas mon domaine d'expertise. Chose certaine, il n'y a aucune obligation de nommer le père en général.

Pour votre deuxième question, je pense que poser la question, c'est y répondre. Il ne faut pas se raconter des histoires. Il y a des communautés qui ont sciemment exclu... Comme je le disais plus tôt en réponse au sénateur Tannas, il y a des communautés qui ont accepté le minimum qu'elles étaient obligées d'accepter, c'est-à-dire que des femmes ont perdu leur statut en raison du mariage et que cela n'est arrivé à personne d'autre. En passant, ils n'étaient pas obligés de prendre les émancipés. Certaines bandes excluent même les gens qui ont été émancipés, rayés de leur liste et restaurés. Ces gens aussi, sans même parler de leurs enfants, n'ont pas pu réintégrer leur bande. Ils ont juste eu leur carte et ils figurent sur la liste générale.

[Traduction]

**La sénatrice Audette :** Quelque chose à dire, madame Simon?

**Mme Simon :** Oui, le problème tient en partie au fait qu'il y a beaucoup de discrimination au niveau des bandes sans que la nation ait l'occasion de s'attaquer aux problèmes. Je voudrais qu'un tribunal soit mis sur pied pour que la nation puisse voir si la bande agit conformément aux lois, aux valeurs et aux principes autochtones contemporains. De cette façon, nous ne dépendrions plus du système colonial, qui ne comprend ni nos systèmes de parenté ni notre gouvernance.

Nous devrions, je le répète, essayer d'accorder le statut le plus largement possible. Il pourrait être accordé à des centaines de milliers de personnes.

Nous devons commencer à nous habituer à ce genre de chiffres et à ce type de mesure pour résoudre le problème de la façon la plus complète possible, mais je n'aime pas la façon dont les violations des droits de la personne sont opposées aux efforts d'autonomie gouvernementale parce que, comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'une opposition factice.

**La vice-présidente :** Merci, madame Simon.

**Le sénateur Prosper :** Je remercie les témoins de leur présence et de leurs témoignages sur un sujet très important.

Un mot d'abord à Mme Callihoo. Je salue votre force, votre persévérance et votre fierté. C'est une histoire incroyable que vous nous avez racontée. Elle situe dans son contexte le dialogue qui nous occupe. Je tenais à le souligner.

Mr. Schulze, you answered a question from Senator Tannas with respect to the constitutionality of section 6(2), I believe. You deferred to Ms. Simon.

Good to see you again, Professor Simon.

**Ms. Simon:** Nice to see you as well.

**Senator Prosper:** There was mention of “6(1)(a) all the way” as being a potential avenue to allow or maybe to address the second-generation cut-off.

Do you think an approach like that will withstand Charter scrutiny as a potential solution? That’s for Mr. Schulze and Professor Simon.

Second — and I will try to be brief — often the federal government links status to membership, particularly around the subject of voting thresholds, double majorities and sort of implying that you can use membership to address status-related issues. I’m curious about your comments on that linkage between status and membership, if you don’t mind, Mr. Schulze and Professor Simon.

**Mr. Schulze:** I’ll go very fast. I’m not sure I understand the suggestion about “6(1)(a) all the way” as a solution. It seems to me we have gone about as far with that as we can, but maybe there’s something I’m missing.

On linking status to membership, I want to be really clear on this. I know it was discussed the first night.

First Nations can adopt membership criteria that are more generous than in the Indian Act, but they are only funded for status members.

And, really, why do we have status? Why does the federal government not care that much about Inuit beneficiary wills under the land claims agreement? Because they don’t pay very much. They fund public government in the North because the Inuit are 95% of the population anyway.

The federal government deciding who’s Inuit doesn’t change much about how much they have to pay. Deciding who is an Indian changes a lot about who they pay for on-reserve. That’s a lot of how we got into this.

**Ms. Simon:** Just to add on that, I think there could be problems with “6(1)(a) all the way” with respect to the distinction, but I think that is linked with the status and membership because every time there are incremental changes to the status, you see membership codes being touted as a tool of self-governance, where I worry that they are nothing more than

Maître Schulze, vous avez répondu à une question du sénateur Tannas concernant la constitutionnalité du paragraphe 6(2), je crois, en cédant la parole à Mme Simon.

Heureux de vous revoir, madame Simon.

**Mme Simon :** Pareillement.

**Le sénateur Prosper :** On a dit que l’application uniforme de l’alinéa 6(1)a) pourrait être un moyen d’aborder la question de l’exclusion après la deuxième génération.

Pensez-vous qu’une telle approche pourrait résister à un examen au regard de la Charte et pourrait être une solution? Ma question s’adresse à Me Schulze et à Mme Simon.

Deuxièmement — et je vais essayer d’être bref —, le gouvernement fédéral établit souvent un lien entre statut et appartenance, surtout en ce qui a trait aux seuils de vote, à la double majorité et l’hypothèse voulant qu’on puisse régler des problèmes liés au statut en faisant appel à la notion d’appartenance. Qu’en pensez-vous, si cela ne vous dérange pas de répondre, maître Schulze et madame Simon?

**Me Schulze :** Je vais aller très vite. Je ne suis pas certain de comprendre l’idée voulant que l’application uniforme de l’alinéa 6(1)a) soit une solution. Il me semble que nous sommes allés aussi loin que possible, mais quelque chose m’échappe peut-être.

Pour ce qui est d’établir un lien entre le statut et l’appartenance, je tiens à être très clair à ce sujet. Je sais qu’on en a discuté le premier soir.

Les Premières Nations peuvent adopter des critères d’appartenance qui sont plus généreux que ceux de la Loi sur les Indiens, mais elles ne sont financées que pour les membres inscrits.

Et au fond, pourquoi cette notion de statut? Pourquoi le gouvernement fédéral ne se soucie-t-il pas autant des testaments des bénéficiaires inuits en vertu de l’accord sur les revendications territoriales? Parce qu’il ne paie pas beaucoup. Il finance le gouvernement public dans le Nord parce que les Inuits représentent de toute façon 95 % de la population.

Le fait que le gouvernement fédéral décide qui a le droit au titre d’Inuit ne change pas grand-chose au montant à payer. Le pouvoir de décider qui est indien ou non joue sur le montant à verser pour les Indiens des réserves. C’est en grande partie à cause de cela que nous en sommes arrivés là.

**Mme Simon :** Une chose à ajouter : l’application uniforme de l’alinéa 6(1)a) pourrait présenter des problèmes sous l’angle des distinctions à faire, mais je crois qu’il y a un lien avec le statut et l’appartenance parce que chaque fois qu’il y a des changements graduels au statut, on voit les codes d’appartenance comme un outil de l’autonomie gouvernementale. Je crains qu’il ne s’agisse

an off-loading of that discrimination liability to the bands as opposed to the Crown.

**The Deputy Chair:** Thank you.

**Senator Pate:** Thank you to all of our witnesses, and a special thank you, Senator Prosper, for thanking Ms. Callihoo.

I can't even imagine withstanding so much of what you described. Thank you for being here.

If you have been following the testimony, I have asked this of other witnesses: We have heard very strongly about the need for further amendments to this bill in order to get rid of the discrimination that it alleges it will get rid of. I have unending respect for the minister in terms of being the first Indigenous minister tasked with doing this, and I am extremely concerned that it is on her shoulders to get this passed in much the same way as it was on the shoulders of the first disabled minister to get the disability benefit through, with the promise that the next step would be the next phase of equality, and then she was shuffled out of it.

I don't want to presume that would happen to this minister, but it strikes me that this promise may not be something she can fulfill, regardless of all of her — I trust her intentions.

We have heard strongly that we should be amending this bill to try and address as much as possible the ongoing discrimination, so I would like to hear from each of you what your views are on that, starting with Professor Simon, then Ms. Callihoo and Mr. Schulze.

**Ms. Simon:** Like I said, I do like the idea of putting a preamble in this bill to enable the context and some of the nuances and the intent of it in order to enable it, perhaps, to pass with some of these issues still outstanding.

However, when it comes down to it, I've seen a rise in people losing interest in status. You see a large number of people, especially off-reserve, having no interest in registering their children because when you're not on-reserve, and you're not able to access programs and services, what do you actually get other than an erosion or a conflation of your Indigeneity with something that is completely foreign to your system?

Like I said, I think some of the harm that this bill seeks to address is important to fix, but I would like to see some clear language with respect to how it fits in with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, and larger self-governance issues.

**The Deputy Chair:** Ms. Callihoo, did you have a comment?

que de rejeter la responsabilité de la discrimination sur les bandes plutôt que sur l'État.

**La vice-présidente :** Merci.

**La sénatrice Pate :** Je remercie tous les témoins et tout particulièrement le sénateur Prosper, qui a dit sa gratitude à Mme Callihoo.

Je ne peux même pas m'imaginer endurer tellement de choses que vous avez décrites. Merci d'être là.

Si vous avez suivi les témoignages, j'ai posé la question suivante à d'autres témoins : nous avons entendu des témoignages percutants voulant qu'il faille apporter d'autres amendements au projet de loi afin de faire disparaître la discrimination qu'il est censé éliminer. J'ai un respect sans borne pour la ministre, puisqu'elle est la première ministre autochtone à être chargée de cette tâche. Et je suis extrêmement préoccupée par le fait qu'il lui incombe de faire adopter ce projet de loi tout comme il a incombe à la première ministre handicapée de faire adopter les prestations d'invalidité, avec la promesse que l'étape suivante serait un pas de plus vers l'égalité. Puis, elle a été démise de ses fonctions.

Ne présumons pas du sort de la ministre, mais il me semble qu'elle ne pourra peut-être pas honorer l'engagement, peu importe tout ce qu'elle... Je crois que ses intentions sont bonnes.

On nous a dit avec conviction qu'il fallait amender le projet de loi pour réprimer autant que possible la discrimination qui a cours. Qu'en pensez-vous, chacun de vous? D'abord Mme Simon, puis Mme Callihoo et enfin Me Schulze.

**Mme Simon :** Comme je l'ai dit, j'aime bien l'idée d'ajouter un préambule au projet de loi pour le contextualiser, apporter des nuances et préciser l'intention du législateur et peut-être permettre l'adoption de la mesure même si certains des problèmes restent en suspens.

Toutefois, en fin de compte, j'ai constaté que de plus en plus de gens se désintéressent du statut. Bien des Autochtones, surtout à l'extérieur des réserves, ne tiennent pas à inscrire leurs enfants parce que, quand on ne vit pas dans une réserve et qu'on n'a pas accès aux programmes et aux services, qu'y a-t-il à gagner sinon une érosion de l'indigénéité, un amalgame avec quelque chose qui est complètement étranger à son système?

Je le répète, il est important de régler certains des problèmes que le projet de loi vise à corriger, mais je souhaiterais qu'on dise clairement comment cette mesure cadre avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, et les questions plus générales d'autonomie gouvernementale.

**La vice-présidente :** Madame Callihoo, vous avez quelque chose à dire?

**Ms. Callihoo:** I do think this bill is very important, especially to my nation, as it stands.

Like I mentioned before, there are approximately 1,100 people who are awaiting the passage of this bill, and should we become a recognized band by the Honourable Minister Gull-Masty's discretion, it will enable us to be able to include those people who don't have status. Because the way the policy is sitting right now, it only includes status Indians for band recognition.

It's very important to us as a nation that this bill gets passed, and I agree with Professor Simon that there's a lot more to go, but I appreciate being here and being able to speak on this.

Thank you.

**Mr. Schulze:** I said before that I don't feel some of these questions are mine to answer, but I guess my question back to you is: Amend it how? What is the proposal?

I don't mean to be blasé, but it's easy to criticize, and there is a lot to criticize. But you need to know what it is you are going to propose, and I haven't heard anything clear yet.

**The Deputy Chair:** Thank you.

**Senator Clement:** Thank you to all of you, but I will say [*Indigenous language spoken*] and *nia:wen* to Ms. Callihoo for putting in the emotional labour on this legislative process. I will ask my questions and get out of the way.

For Ms. Callihoo, can you speak a bit more about what life would look like for you and your family and your descendants if we got this right?

For Mr. Schulze, I heard you say that this is very much an issue of sex discrimination, but we are not naming it sufficiently, I don't think. I am wondering how do we do that and where do we do that?

For Professor Simon, you talked about Bill S-2 being part of a process, but we're dealing with a Crown that only does things when we take the Crown to court. How do you respond to this idea that we have to trust — you have to trust — that this is going to be a process that is going to eventually lead us to not equal oppression but the equal right to self-determination?

**Ms. Callihoo:** What it would mean to us is a step forward in being able to rebuild our band and gather our nation. I have people all the time who ask the question: "Do you think I qualify?" It's such a hard question to answer without knowing their full history because people have been spread out all across the country. I know with this particular issue around enfranchisement, it's one that plagues the majority of us.

**Mme Callihoo :** Le projet de loi dans la forme actuelle me semble très important, surtout pour ma nation.

Comme je l'ai déjà dit, environ 1 100 personnes attendent l'adoption du projet de loi. Si nous devenons une bande reconnue, à la discréction de l'honorable ministre Gull-Masty, nous pourrons accueillir des Autochtones non inscrits. Dans l'état actuel des choses, la politique ne permet aux bandes de reconnaître que des Indiens inscrits.

Il est très important pour notre nation que le projet de loi soit adopté. Je conviens avec Mme Simon qu'il reste encore beaucoup à faire, mais je suis heureuse de comparaître et de pouvoir m'exprimer à ce sujet.

Merci.

**Me Schulze :** J'ai dit tout à l'heure que, selon moi, il ne m'appartient pas de répondre à certaines de ces questions, mais j'en ai une à vous poser : Comment faut-il amender le projet de loi? Que proposez-vous?

Je ne veux pas faire le blasé, mais il est facile de critiquer, et il y a beaucoup à critiquer. Mais il faut savoir ce que vous proposez. Je n'ai toujours rien entendu de clair.

**La vice-présidente :** Merci.

**La sénatrice Clement :** Merci à vous tous. Je vais dire [*mots prononcés dans une langue autochtone*] *nia:wen* à Mme Callihoo pour la charge émotive qu'elle a apportée dans le processus législatif. Je vais poser mes questions et ensuite me taire.

Madame Callihoo, pouvez-vous nous parler un peu plus de ce que serait la vie pour vous, votre famille et vos descendants si nous adoptions une mesure bien conçue?

Maître Schulze, vous avez fait valoir qu'il s'agit au fond d'un problème de discrimination sexuelle, mais je ne pense pas que ce soit dit assez clairement. Comment et où faudrait-il le préciser?

Madame Simon, vous avez dit que le projet de loi S-2 s'inscrit dans un processus plus large, mais nous avons affaire à un État qui n'agit que lorsque les tribunaux l'y contraignent. Comment réagissez-vous à l'idée que nous devons avoir confiance — que vous devez avoir confiance — que ce processus finira par nous donner non pas l'égalité dans l'oppression, mais un droit égal à l'autodétermination?

**Mme Callihoo :** Ce serait un progrès qui nous aiderait à rebâtir notre bande et à rassembler notre nation. Je me fais demander tout le temps : « Pensez-vous que je suis admissible? » Il est très difficile de répondre sans connaître toute l'histoire de chacun. Les gens ont été dispersés dans tout le pays. Quant à l'émancipation, c'est une question qui préoccupe la majorité d'entre nous.

It would mean so much because then we would be able to fully gather a lot more of our descendants. There will still be some left out because of the second-generation cut-off stuff and also the scrip. That's another issue that I haven't heard come up yet.

It would mean an awful lot to us to get the ball rolling and be able to gather our descendants.

**Ms. Simon:** When the word “trust” is used, I would reframe it a bit in terms of the following: I don’t think Indigenous nations and the work that we are doing with our students and the communities that we are working with are putting their trust in the government to fix it. I think they are putting their trust in themselves to provide an option that will be needed to be supported, and understanding that shift in roles is really important.

**Mr. Schulze:** In answer to your question, Senator Clement, where do we name this sex discrimination? I’m not a legislative drafter, but I think you could do it in the preamble.

Regarding your question as to how we trust government, it’s not easy. On the issue of women losing their status through marriage and the effects, that’s been on the table since at least the Royal Commission on the Status of Women in Canada, or the Bird commission, in 1970, and maybe now we’re near the end.

It’s difficult for me sometimes to exercise a high level of trust. I want to explain. Brandy Callihoo is my client. We had filed a protest for her, but no decision, nothing. We ended up having to take the registrar to Federal Court for what’s called an order of mandamus. We asked the Federal Court to order the registrar to make a decision so that we could appeal it. But we didn’t end up getting to the hearing because, miraculously, after having said they had no evidence, the registrar realized and said, “Oh, actually, no. You are entitled to be registered through your mother.” They discovered that Brandy’s great-great-grandmother had married out in 1874.

My level of trust is not high, but this is a good minister.

**Senator Clement:** Thank you. *Nia:wén*.

**Senator Francis:** Thank you to our witnesses for being here, and nice to see you, Professor Simon.

This question is for Mr. Schulze. You mentioned earlier that we should be asking the Minister of Justice why this issue was framed as something other than sex-based discrimination. Maybe we need to invite Minister Fraser to come to provide an explanation.

Ce serait tellement important, car nous pourrions rassembler un plus grand nombre de nos descendants. Certains seront laissés de côté à cause de l’exclusion après la deuxième génération et aussi des certificats. C’est une autre question dont je n’ai pas encore entendu parler.

Ce serait très important pour nous de pouvoir mettre les choses en marche et rassembler nos descendants.

**Mme Simon :** Il est question de confiance. J’aborderais cette idée sous un autre angle : je ne pense pas que les nations autochtones, les étudiants et les collectivités avec qui nous travaillons fassent confiance au gouvernement pour régler le problème. C’est en eux-mêmes qu’ils ont confiance pour trouver une solution qui devra ensuite être appuyée, pour comprendre qu’il est vraiment important que les rôles changent.

**Me Schulze :** Sénatrice Clement, vous demandez où il faudrait préciser qu’il s’agit de discrimination sexuelle. Je ne suis pas rédacteur législatif, mais il me semble qu’on pourrait le dire dans le préambule.

Vous demandez aussi comment nous pouvons faire confiance au gouvernement. Ce n’est pas facile. À propos des femmes qui ont perdu leur statut à cause du mariage, à propos des conséquences pour elles, je dirai qu’on discute de la question depuis au moins la Commission royale d’enquête sur la situation de la femme au Canada, la Commission Bird, en 1970. La fin approche peut-être.

Il m'est parfois difficile d'avoir beaucoup confiance. Je m'explique. Brandy Callihoo est ma cliente. Nous avons présenté un protêt pour elle, mais aucune décision n'est venue, rien. Nous avons fini par devoir traîner le registraire devant la Cour fédérale pour obtenir une ordonnance de mandamus. Nous avons demandé à la Cour fédérale d'ordonner au registraire de prendre une décision afin que nous puissions en appeler. Mais il n'y a pas eu d'audience. Après avoir dit qu'il n'avait aucune preuve, voilà que, miracle, le registraire a admis que ma cliente avait le droit d'être inscrite grâce à sa mère. Il a découvert que l'arrière-arrière-grand-mère de Mme Callihoo s'était mariée avec un non-Autochtone en 1874.

Je n'ai pas beaucoup confiance, mais la ministre est compétente.

**La sénatrice Clement :** Merci. *Nia:wén*.

**Le sénateur Francis :** Merci aux témoins d'être là. C'est un plaisir de vous voir, madame Simon.

Ma question s'adresse à Me Schulze. Vous avez dit tout à l'heure que nous devrions demander au ministre de la Justice pourquoi cette question a été présentée comme autre chose que de la discrimination sexuelle. Il faudrait peut-être inviter le ministre Fraser à venir nous donner des explications.

I wanted to ask whether you want to expand on this comment. Since I'm not a lawyer, I want to make sure I understand the practical and legal implications that are in this change of wording.

**Mr. Schulze:** The practical implications may not be that great right now because you've got this bill, and this bill goes further than that judgment, in any case, in some good ways.

The legal implications trouble me a bit because to me, the Minister of Justice looked sex discrimination in the face and said, "I don't want to call it that, but can we call it racial and ethnic discrimination?" There's a good argument why you could call it that too, but to me, it is first and foremost sex discrimination.

More honestly, as a citizen, my big concern is where does this end? Are we going to one day have an Attorney General filing a defence in a Charter case to some claim that I would find totally ridiculous but a future Attorney General would say, "Well, just file a defence. It's their right, and then we'll get a judgment that says that's the law"?

I think the courts would hesitate to do that, but it's always good to realize when you're wrong. I used to wonder why we were fighting about some of this stuff. Why don't they just admit it's wrong? Now I look at this and think that there is something to be said for having the issues hashed out in court. I would have liked to have seen a judgment here saying this was sex discrimination too.

The drawback is this would have gotten to you a lot later. The advantage would have been that we would be calling it what it is.

**Senator Francis:** Thank you for that.

**The Deputy Chair:** The time for this panel is complete. I wish to thank all of our witnesses for joining us today, and thank you for your wise words. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk.

I would like to introduce our second panel of witnesses: At the table, from Les enfants d'Aataentsic, please welcome Mélanie Savard, Representative; and from Justice for Girls, please welcome Zoë Craig-Sparrow, Vice-President. Thank you both for joining us today.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators.

I will now invite Ms. Savard to give her opening remarks. The floor is yours.

Pourriez-vous préciser votre pensée? Comme je ne suis pas avocat, je veux m'assurer de bien comprendre les répercussions pratiques et juridiques d'un changement de libellé.

**Me Schulze :** Les répercussions pratiques ne sont peut-être pas considérables pour le moment, puisque le projet de loi à l'étude va plus loin que ce que le jugement exige, sous bien des aspects positifs.

Les répercussions juridiques m'inquiètent un peu parce que, à mes yeux, le ministre de la Justice a constaté qu'il y avait discrimination sexuelle, mais a préféré parler de discrimination raciale ou ethnique. On peut fort bien justifier cette appellation, mais, à mes yeux, il s'agit d'abord et avant tout de discrimination sexuelle.

Plus franchement, en tant que citoyen, je me demande jusqu'où on ira. Arrivera-t-il un jour qu'un procureur général, présentant une défense dans une contestation fondée sur la Charte que je trouverais tout à fait futile, dise : « Eh bien, présentez simplement n'importe quelle défense. C'est leur droit, et nous aurons alors un jugement confirmant que c'est la loi »?

Selon moi, les tribunaux hésiteraient à agir de la sorte, mais il est toujours bon de se rendre compte qu'on a tort. Je me suis déjà demandé pourquoi nous nous disputions sur certaines de ces questions. Pourquoi n'avouent-ils pas simplement que c'est inadmissible? À y réfléchir, je me dis qu'il y a peut-être quelque avantage à ce que les problèmes soient discutés devant les tribunaux. J'aurais souhaité un jugement disant qu'il s'agissait aussi de discrimination sexuelle.

L'inconvénient, c'est que la question se serait réglée beaucoup plus tard. L'avantage, c'est qu'on aurait appelé les choses par leur nom.

**Le sénateur Francis :** Je vous remercie.

**La vice-présidente :** La période prévue pour ce groupe de témoins est terminée. Je remercie tous les témoins d'avoir comparu, et je les remercie de leurs sages paroles. S'ils souhaitent présenter d'autres mémoires, ils voudront bien les adresser au greffier par courriel.

Voici maintenant le deuxième groupe de témoins : Mélanie Savard, représentante des Enfants d'Aataentsic, et Zoë Craig-Sparrow, vice-présidente de Justice pour les filles. Merci à vous deux de vous être jointes à nous.

Les témoins feront une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'un échange de questions et réponses avec les sénateurs.

J'invite Mme Savard à faire son exposé. La parole est à vous.

[Translation]

**Mélanie Savard, Representative, The Children of Aataentsic: [words spoken in an Indigenous language]**

With me are a Wendat grandmother and several Wendat children from my community who are currently cut off.

I spent 18 years as the mother of a child of the second-generation cut-off. Half my life and my son's entire life were spent learning to live in genocide. I was cast aside, humiliated, with no access to resources, in a constant state of fear and anxiety, and with a sense of injustice impossible to quantify.

At 19, when I gave birth to my son, I was also condemned. No legacy of my time on Turtle Island could be passed down to my son, to my flesh and blood. If I die right now, my family heritage cannot be legally handed down to him. That means that in the next few months, I will have to sell our house — our roots and a refuge for us both. I'd rather mourn a material loss than hand down to him a sentence that will certainly haunt him for the rest of his life: the fact that he was not entitled to inherit what his mother had built for him and for us.

I have always raised my son with the Wendat identity. He is Wendat. In any case, I didn't know how else to raise him. Not for a single day did I go to bed in peace. I live constantly in protection and anticipation mode.

I spent 17 years looking for hope on the internet, looking for newspaper articles, following the news, until one evening in April 2025. While once again hunting for information, my head on my pillow for the night, I learned that there was a national consultation going on about our life: being cut off. I spent the night reading and rereading everything I could absorb. I felt what is called "hope," a hope so powerful that it was incredibly violent. Why wasn't I notified on the day the consultation was launched? Why did my band council never share this information with its people?

On March 20, 2025, I created a private Facebook group called The Children of Aataentsic. In our mythology, Aataentsic gave birth to the world we now live in as well as its people. Through word of mouth and a message on my community's public page, I launched an appeal: If you are parents or grandparents affected by the second-generation cut-off, know that you are not alone. To date, the group includes 153 people, 153 families. I've always had trouble contacting other families, since no one knows who is affected. In addition, our children are not registered by our nation. Their names appear nowhere. They do not exist.

[Français]

**Mélanie Savard, représentante, Les enfants d'Aataentsic : [mots prononcés dans une langue autochtone]**

Je suis accompagnée d'une grand-maman et de plusieurs enfants wendats de ma communauté qui sont exclus en ce moment.

J'ai passé 18 ans à être la mère d'un enfant exclu par la deuxième génération. La moitié de mon existence et la totalité de celle de mon fils ont été passées à apprendre à vivre dans le génocide. J'ai été mise à l'écart, humiliée, sans accès aux ressources, mais surtout constamment dans la peur et l'angoisse, avec un sentiment d'injustice impossible à quantifier.

À 19 ans, lorsque j'ai mis mon fils au monde, je devenais aussi condamnée. Aucun héritage de mon passage sur l'île de la Tortue ne pourrait être légué à mon fils, à ma chair, à mon sang. Si je meurs maintenant, mon patrimoine familial ne peut lui être transmis légalement, ce qui m'amènera au cours des prochains mois à devoir vendre notre maison — nos racines, notre refuge à tous les deux. Je préfère vivre ce deuil matériel plutôt que de lui léguer une sentence qui le hantera assurément toute sa vie, celle de ne pas avoir eu le droit d'hériter de sa mère ce qu'elle a bâti pour nous et pour lui.

J'ai toujours élevé mon fils avec l'identité wendate. Il est Wendat. De toute façon, je ne savais pas comment l'éduquer autrement. Il n'y a pas une seule journée où je me suis couchée en paix. Je vis constamment en mode protection et anticipation.

J'ai passé 17 ans à chercher de l'espoir sur Internet, à chercher des articles de journaux, à suivre l'actualité, jusqu'à ce soir d'avril 2025. Alors que je recherchais encore des informations, la tête sur mon oreiller pour la nuit, j'ai appris qu'une consultation nationale était en cours sur notre vie : l'exclusion. J'ai passé la nuit à lire et à relire tout ce que je pouvais assimiler. J'ai ressenti ce qu'on appelle « l'espoir », un espoir si puissant qu'il a aussi été d'une violence inouïe. Pourquoi ne m'a-t-on pas informée le jour du lancement de cette consultation? Pourquoi mon conseil de bande n'a-t-il jamais partagé cette information avec sa population?

C'est alors que j'ai créé le 20 mars 2025 un groupe privé sur Facebook qui s'appelle Les enfants d'Aataentsic. Dans notre mythologie, cette femme a donné naissance au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ainsi qu'à son peuple. De bouche à oreille et avec un message sur une page publique de ma communauté, je lance un appel à tous : si vous êtes des parents ou des grands-parents touchés par l'exclusion après la deuxième génération, sachez que vous n'êtes pas seuls. À ce jour, ce regroupement réunit 153 personnes, 153 familles. Il m'a toujours été difficile de rejoindre d'autres familles, puisqu'on ne sait pas qui est touché. D'ailleurs, nos enfants ne sont pas répertoriés au sein de notre nation. Leur nom n'apparaît nulle part. Ils n'existent pas.

How many people are living this reality, incapable of providing for their children and grandchildren? There's no way of knowing. What we do know is that they don't exist back home. However, we see them running around the streets laughing. They learn our language and our dances at school. Their little world is built around what we are and the cultural legacy of our elders, our traditions and customs. Their entire life is coloured by what defines us as Wendats, and we still listen to official or symbolic speeches, waiting for that value for our next seven generations.

I sent you a document listing all the actions we have taken since May 2025 in order to assert our right to the dignity of existing, but also showing the sociopolitical context we are trying to navigate back home.

The group was set up based on three objectives. The first is to allow parents, grandparents and children affected by the second-generation cut-off to gather confidentially to ensure their emotional safety and integrity. The second is to allow these families to discuss the realities they face on a daily basis, while educating ourselves about the law and its limitations, but also about the way our governance structure treats its non-status children. The third is giving them a chance to have a voice and get involved in all the actions we take.

Families affected by the cut-off are overall reluctant to speak out about their reality. This is a deep identity wound that leads to immeasurable inequalities. I would go as far as to say that what we and our children are experiencing could potentially lead to suicide.

During a private meeting with our grand chief, along with two grandmothers affected by the cut-off, I asked him if he personally felt that my son was Wendat. He replied in the negative.

Dozens of our families are having to silence their loyalty toward their children and their family to honour their loyalty to their employer. They are not allowed to speak publicly about anything to do with our council's policies, even though these policies discriminate against their children.

In that regard, we found out that 17 kids were asked to sit in the stands of an arena where their local hockey team had gotten together for the finals, because they did not have a band number written on a piece of paper.

Families who dance in pow-wows were asked for their status card in order to participate, which caused our people generalized anxiety. Since most of these children do not have status now, some of them were not allowed to register for week-long culture

Donc, combien d'individus vivent cette réalité et sont dans l'impossibilité d'assurer l'existence de leurs enfants et de leurs petits-enfants? Il nous est impossible de le savoir. Ce que l'on sait, par contre, c'est qu'ils n'existent pas chez nous. Pourtant, on les voit courir et rire dans les rues. Ils apprennent notre langue à l'école, nos danses. Leur petit monde se construit autour de ce que nous sommes et de ce que nos ancêtres nous ont légué culturellement, de nos traditions et de nos us et coutumes. Toute leur petite vie est teintée de ce qui nous définit en tant que Wendats, et on attend toujours cette valeur lors des prises de parole protocolaires ou symboliques pour nos sept prochaines générations.

Je vous ai transmis un document énumérant toutes les actions que nous avons posées depuis mai 2025 afin de faire valoir notre droit à la dignité d'exister, mais aussi le contexte sociopolitique dans lequel nous tentons de naviguer chez nous.

Ce regroupement a été mis en place en fonction de trois objectifs : le premier est de permettre aux parents, aux grands-parents et aux enfants touchés par l'exclusion après la deuxième génération de se rassembler de façon confidentielle pour assurer leur sécurité émotionnelle et leur intégrité; le deuxième est de permettre à ces familles d'échanger sur les réalités auxquelles elles font face quotidiennement, tout en s'éduquant sur la loi et ses contraintes, mais aussi sur le fonctionnement de notre gouvernance face à leurs enfants sans statut; le troisième est de leur offrir la possibilité d'avoir une voix et de s'impliquer dans l'ensemble des actions posées par nous-mêmes.

Les familles touchées par l'exclusion de façon globale n'osent pas prendre la parole sur leur réalité. Il s'agit d'une blessure identitaire profonde qui occasionne des inégalités incommensurables. J'ose même dire que ce que l'on vit, ainsi que nos enfants, peut potentiellement conduire au suicide.

Lors d'une rencontre privée avec notre Grand Chef, alors que j'étais accompagnée de deux grand-mères touchées par l'exclusion, je lui ai demandé si pour lui, personnellement, mon fils était Wendat. Sa réponse a été négative.

Chez nous, des dizaines de familles se retrouvent à devoir taire la loyauté qu'elles portent envers leurs enfants et leur famille pour honorer leur loyauté envers leur employeur, car il leur est interdit de s'exprimer publiquement sur ce qui touche les politiques de notre gouvernance, et ce, même si leurs enfants se retrouvent discriminés par celles-ci.

En ce sens, nous avons appris que 17 jeunes ont été invités à s'asseoir dans les estrades d'un aréna où se réunissait leur équipe de hockey d'appartenance pour les finales, faute d'avoir un numéro de bande inscrit sur un papier.

On a demandé aux familles qui dansent dans les pow-wow leur carte de statut pour y participer, ce qui crée une anxiété généralisée chez nous. Puisque maintenant la majorité de ces enfants n'ont pas de statut, certains n'ont pas pu s'inscrire aux

camps on our territory. An 11-year-old child received a wonderful letter telling her that her individual portrait would be part of an exhibit in our local museum. After she wrote a piece to a Wendat ancestor describing her sense of belonging and pride in her identity, she received a second letter informing her that since she wasn't Wendat, she couldn't take part in the *Un portrait de ma nation* exhibit.

She is only 11. Families with children over two years old cannot get transport to go to their medical appointments. The stewards of the land have to tell us that our children have no business joining us at our family camps on the territory. They cannot fish, gather, trap or hunt with us at any time. We experience a huge amount of lateral violence.

I think that these examples of what we face every day may give you mixed feelings. Did I really need to give you a list of the physical, psychological, spiritual, identity-based, cultural, cognitive, emotional and legal consequences we experience every day? Isn't there enough documentation, research and briefs about what women who lost their status through marriage as well as their children have gone through without their status? Are there not enough books quantifying the traumas resulting from all these unimaginable attempts at assimilation and extinction that our people have overcome? The past and the present prove to us, day after day, how resilient we are. Do not let these financial debates delay the amendments that will finally entitle us to let down our guard so we can simply live and have a genuine feeling of being alive.

Honourable senators, we are asking you to please work toward making all this violence end right now.

Honourable senators, I am tired. I've spent 18 years fighting in the shadows to honour my family, my friends, those who came before me and those who will come after me. We need to find peace again, but also our pride in our identity, which, day after day, is battered by all this violence, this exclusion, this discrimination and this oppression. All this will stay with us our entire lives, but if we can protect our children's lives, this battle will have been worth it.

Abolish the second-generation cut-off and enshrine in law that the child of only one Indigenous parent with status will be given status. You have the power to give us our lives back so that we can keep living and finally get rid of the feeling of being condemned.

camps culturels d'une semaine sur le territoire. Une enfant de 11 ans a reçu une magnifique lettre l'informant qu'elle allait faire partie d'une exposition sous forme d'un portrait individuel au musée chez nous. Après qu'elle a écrit un texte décrivant son appartenance et sa fierté identitaire à un ancêtre wendat, elle a reçu une seconde lettre qui l'informait que comme elle n'était pas Wendat, elle ne pouvait pas faire partie de l'exposition *Un portrait de ma nation*.

Elle n'a que 11 ans. Les familles qui ont des enfants de plus de 2 ans ne peuvent plus avoir de transport médical pour se rendre à leur rendez-vous. Les gardiens du territoire doivent nous faire savoir que nos enfants n'ont pas d'affaire avec nous à nos camps familiaux sur le territoire s'ils viennent nous rencontrer. Ils ne peuvent d'ailleurs pas pêcher, cueillir, trapper ni chasser avec nous en aucun temps. Nous vivons énormément de violence latérale.

Je crois que ces exemples de ce à quoi nous sommes confrontés chaque jour peuvent vous faire ressentir des sentiments partagés. Ai-je réellement besoin de vous énumérer les conséquences physiques, psychologiques, spirituelles, identitaires, culturelles, cognitives, émotionnelles et juridiques que nous vivons chaque jour? N'y a-t-il pas assez de documentation, de recherches et de mémoires portant sur ce que les femmes qui ont perdu leur statut par mariage ainsi que leurs enfants ont pu subir sans leur statut? N'y a-t-il pas assez d'ouvrages quantifiant les traumatismes découlant de toutes ces diverses tentatives inimaginables d'assimilation et d'extinction que nos peuples ont surmontées? Le passé et le présent nous prouvent, jour après jour, à quel point nous sommes résilients. Ne laissez pas ces débats financiers retarder des modifications qui nous donneront enfin le droit de baisser nos gardes pour vivre simplement et avoir le sentiment réel d'être en vie.

Honorables sénateurs, nous vous demandons s'il vous plaît d'œuvrer pour que toutes ces violences prennent fin dès maintenant.

Honorables sénateurs, je suis fatiguée. J'ai passé 18 ans à lutter dans l'ombre pour honorer ma famille, mes amis, ceux qui sont passés avant moi et ceux qui vont passer après moi. Nous avons besoin de retrouver la paix, mais aussi notre fierté identitaire, qui est jour après jour meurtrie par toutes ces violences, ces exclusions, ces discriminations et ces oppressions. Elles resteront marquées en nous toute notre vie, mais si nous pouvons préserver celles de nos enfants, ce combat en aura valu la peine.

Abolissez la coupure après la deuxième génération, intégrez dans la loi qu'un seul parent autochtone qui a un statut peut transmettre le statut à ses enfants. Vous avez le pouvoir de nous redonner vie, de continuer d'exister et de nous retirer enfin ce sentiment d'être condamné.

Senators, out of all our love, we have made you a corn doll in memory of our children, for whom we are summoning our courage, our honour and our voice this evening to tell you a bit about ourselves. [words spoken in an Indigenous language]

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. Savard.

[English]

I will now invite Ms. Craig-Sparrow to give her opening remarks. The floor is yours.

**Zoë Craig-Sparrow, Vice-President, Justice for Girls:** *ʔəy' sweyəl.* [Indigenous language spoken]

My name is Zoë Craig-Sparrow, and I am from the hənq̓əminəm-speaking Musqueam Peoples and was born and raised on Musqueam Indian Reserve No. 2 in what is now known as Vancouver, British Columbia. Thank you for inviting me to speak here today on the traditional territory of the Anishinaabe Algonquin Peoples.

I first want to make clear that I am in support of Bill S-2, but there are key amendments that must be made before it is passed. The second-generation cut-off was introduced in 1985 and is a genocidal assimilationist policy that will lead to the legal extinction of First Nations. It must be removed from the Indian Act, and an amendment to Bill S-2 is the best opportunity to make this happen.

You've heard a lot about the second-generation cut-off. I am the cut-off.

My mother is full 6(1) status and my father was not status, so I was granted 6(2) status. My father passed away when I was nine, and I grew up on the reserve with my mother, next door to my grandma, aunt and grandpa Ed Sparrow, who raised me fishing on the Fraser River. I now own a home next to my mother's and plan to raise my children there in our culture, with our language and with our people. I met my now-fiancé on Musqueam. He is not status but also grew up on the reserve, and we plan to have children together soon.

Our children will not have status.

In the eyes of the government, they will not be First Nations. My children will not be able to inherit my home; they will not be able to access government-funded education support or share my government-funded health care. And perhaps, most devastatingly of all, they will not be able to exercise their Aboriginal right to fish, which is a right so important not only to my family as

Mesdames et messieurs les sénateurs, avec tout notre amour, on a fait une poupée de maïs pour vous en mémoire de nos enfants, pour qui nous prenons notre courage, notre honneur et notre voix ce soir pour exprimer un peu de nous. [mots prononcés dans une langue autochtone]

**La vice-présidente :** Merci, madame Savard.

[Traduction]

J'invite maintenant Mme Craig-Sparrow à présenter son exposé liminaire. Vous avez la parole.

**Zoë Craig-Sparrow, vice-présidente, Justice pour les filles :** *ʔəy' sweyəl* [mots prononcés dans une langue autochtone].

Je m'appelle Zoë Craig-Sparrow et je suis membre des peuples Musqueam qui s'expriment en hənq̓əminəm. Je suis née et j'ai grandi dans la réserve indienne Musqueam n° 2, dans ce qui est maintenant connu sous le nom de Vancouver, en Colombie-Britannique. Merci de m'avoir invitée à prendre la parole sur le territoire traditionnel du peuple algonquin anishinabe.

Je tiens d'abord à dire clairement que j'appuie le projet de loi S-2, mais il faut y apporter des amendements clés avant de l'adopter. L'exclusion après la deuxième génération est une mesure qui a été mise en place en 1985 et elle constitue une politique d'assimilation génocidaire qui mènera à l'extinction légale des Premières Nations. Il faut la retirer de la Loi sur les Indiens, et un amendement au projet de loi S-2 est la meilleure façon d'y parvenir.

Vous avez beaucoup entendu parler de l'exclusion après la deuxième génération. Ce qui correspond à ma situation.

Ma mère a le plein statut indien aux termes du paragraphe 6(1) et mon père n'était pas inscrit. On m'a donc accordé le statut en vertu du paragraphe 6(2). Mon père est décédé quand j'avais neuf ans, et j'ai grandi dans la réserve avec ma mère, voisine de ma grand-mère, de ma tante et de mon grand-père, Ed Sparrow, qui m'amenait pêcher sur le Fraser. Je suis maintenant propriétaire d'une maison voisine de celle de ma mère et j'ai l'intention d'y élever mes enfants dans notre culture et notre langue et avec notre peuple. J'ai rencontré à Musqueam celui qui est maintenant mon fiancé. Il n'est pas inscrit, mais il a grandi dans la réserve, et nous prévoyons avoir des enfants bientôt.

Nos enfants n'auront pas le statut d'Indien.

Aux yeux du gouvernement, il ne s'agira pas de membres des Premières Nations. Mes enfants ne pourront pas hériter de ma maison; ils ne pourront pas avoir accès au soutien de l'État pour leurs études ni avoir droit aux soins de santé financés par l'État. Et le pire, peut-être, c'est qu'ils ne pourront pas exercer leur droit de pêche ancestral, qui est un droit tellement important non

Sparrows — and I'm sure you've heard of the *Sparrow* decision — but also to the Musqueam People as a whole.

In contrast, if my parents were both status Indians, they would. If my fiancé were a status Indian, they would. If I were a man born before 1985, they would.

When we say this will lead to legal extinction in three to four generations, we mean of entire nations and peoples. But this is happening now, with real, tangible implications for people today like me and my family.

I am the first generation in my family — after the intergenerational trauma of residential school — who can raise my children in a home in our community, free from violence and addiction. My mother broke the cycle, and I am the first to start fresh.

My grandpa fought so hard to survive residential school to see his “little family” — as he calls us — succeed, and he is so proud of me.

Isn't that what reconciliation is? Giving us a chance to rebuild the lives, culture, families and rights that have been stolen from us.

I am the first in my family to go to university, and I am the first in my family whose children will not have status.

If we allow the second-generation cut-off to continue, we are letting the genocidal assimilationist goals of colonization succeed. I implore you, senators, do what you did in Bill S-3 and what you called for in your *Make it stop!* report, and stand up for what is right.

People's rights are being violated right now. Every day that passes that we allow extinction documents to be a part of the legal backbone of our country is a day too many. I know that some argue that there are lengthy consultations under way and that we should just keep waiting. But you cannot consult on gender and racial discrimination, and you cannot consult on genocide.

We cannot keep waiting and afford more delays. My children cannot afford more delays. The Government of Canada, however, can certainly afford more delays. In fact, they have a vested economic interest in this delay and are benefiting from unjust enrichment. The government has a fiduciary duty to Indians. Getting rid of us absolves them of this responsibility.

seulement pour ma famille, les Sparrow — je suis sûre que vous avez entendu parler de l'arrêt *Sparrow* —, mais aussi pour le peuple Musqueam dans son ensemble.

Par contre, si mes parents étaient tous les deux des Indiens inscrits, ils auraient ces droits. Si mon fiancé était un Indien inscrit, ils les auraient. Si j'étais un homme né avant 1985, ce serait aussi le cas.

Quand on dit que cela va mener à l'extinction légale d'ici trois ou quatre générations, on parle de nations et de peuples entiers. Mais cela se produit maintenant, avec des conséquences réelles et concrètes dès maintenant pour des gens comme moi et ma famille.

Je suis la première génération de ma famille — après le traumatisme intergénérationnel des pensionnats indiens — à pouvoir élever mes enfants dans une maison de notre collectivité, à l'abri de la violence et de la toxicomanie. Ma mère a brisé le cycle, et je suis la première à repartir à neuf.

Mon grand-père a lutté très fort pour survivre au pensionnat afin de voir réussir sa « petite famille » — comme il nous appelle —, et il est très fier de moi.

N'est-ce pas cela, la réconciliation? Nous donner l'occasion de reconstruire les vies, la culture, les familles et les droits qui nous ont été volés.

Je suis la première de ma famille à aller à l'université, et je suis la première de ma famille dont les enfants n'auront pas de statut.

Si nous laissons perdurer le seuil de la deuxième génération, nous laissons les objectifs génocidaires d'assimilation de la colonisation se réaliser. Je vous implore, honorables sénateurs, de faire ce que vous avez fait dans le projet de loi S-3, ce que vous avez demandé dans votre rapport intitulé *C'est assez!* et de défendre ce qui est juste.

Les droits des gens sont bafoués en ce moment même. Chaque jour qui passe où nous permettons que des documents d'extinction fassent partie intégrante du cadre juridique de notre pays est un jour de trop. Je sais que certains soutiennent que de longues consultations sont en cours et que nous devrions simplement patienter. Mais on ne peut pas tenir de consultations sur la discrimination fondée sur le sexe et la race, ni sur le génocide.

Nous ne pouvons pas continuer à attendre et nous permettre d'autres retards. Mes enfants ne peuvent pas se permettre d'autres retards. Le gouvernement du Canada peut certainement, quant à lui, se les permettre. En fait, il a un intérêt économique direct dans ce retard et il bénéficie d'un enrichissement injuste. Le gouvernement a une obligation fiduciaire envers les Indiens. En se débarrassant de nous, il se dégage de cette responsabilité.

I fundamentally disagree with any suggestion that there is a cohesive position from Indigenous Peoples that it is best to move forward on Bill S-2 as is and address the second-generation cut-off later. You cannot end discrimination incrementally. We cannot ensure equality for a few, and then wait years, if ever, for another bill to pass where piecemeal amendments are made and substantive equality remains a pipe dream, especially not when we have the opportunity here to do both.

I was so grateful to see Senator Greenwood share her concern, especially in light of Bill C-5, that we may have witnessed the high-water mark of reconciliation and that those waters may now be receding.

I sincerely hope that is not true.

As a young Indigenous woman, I ask you, esteemed senators, to push further, as you did in Bill S-3, and vote to approve amendments that will rid the Indian Act of sex and racial discrimination and the legal extinction of our people once and for all. Please do not make me fight my whole life, like Sharon McIvor and Jeannette Corbiere Lavell, only to see justice delayed time and time again.

*[Indigenous language spoken]* Thank you all very much.

**The Deputy Chair:** Thank you, Ms. Craig-Sparrow. Thank you both for your remarks.

We will now proceed to questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have a four-minute intervention, including the question and answer, with a 30-second heads-up.

**Senator McPhedran:** Thank you both, Mélanie Savard and Zoë Craig-Sparrow. You have delivered brilliantly with a very strong sense of what it is that you struggle with every single day, and I really want to apologize for us, as parliamentarians and the parliamentarians who came before us, for not figuring this one out. We truly did think that we'd done it with Bill S-3, and for those of us who were part of the Bill S-3 process, to be here tonight is painful. I am sorry that we had to ask you to come back.

My question is about the fact that I think we all share a very great respect for Minister Gull-Masty. We share an appreciation that she is the first Indigenous person to hold this level of responsibility in cabinet. I want to ask you whether you have concerns about the promises — which I think you know were made here when the minister was before us — that she will fix this. It may not be with Bill S-2, but she will fix this. Do you have any thoughts on that promise?

Je rejette totalement toute suggestion selon laquelle les peuples autochtones s'entendent à dire qu'il vaut mieux aller de l'avant avec le projet de loi S-2 dans sa forme actuelle et régler la question du seuil de la deuxième génération plus tard. On ne peut pas mettre fin à la discrimination de façon graduelle. Nous ne pouvons pas assurer l'égalité pour quelques personnes, puis attendre des années, voire jamais, avant qu'un autre projet de loi ne soit adopté avec des modifications fragmentaires et que l'égalité réelle demeure un rêve chimérique, surtout si nous avons la possibilité de faire les deux.

J'ai été très heureuse de voir la sénatrice Greenwood exprimer la crainte, surtout à la lumière du projet de loi C-5, que nous ayons peut-être assisté à l'apogée de la réconciliation et, maintenant, à sa régression.

J'espère sincèrement que ce n'est pas vrai.

En tant que jeune femme autochtone, je vous demande, honorables sénateurs, d'aller plus loin, comme vous l'avez fait dans le projet de loi S-3, et de voter en faveur d'amendements qui élimineront, une fois pour toutes, la discrimination fondée sur le sexe et la race dans la Loi sur les Indiens ainsi que l'extinction légale de notre peuple. S'il vous plaît, ne me forcez pas à me battre toute ma vie, comme Sharon McIvor et Jeannette Corbiere Lavell, pour voir la justice retardée une fois de plus.

*[Langue autochtone parlée]* Merci beaucoup à tous.

**La vice-présidente :** Merci, madame Craig-Sparrow. Je vous remercie toutes les deux de vos observations.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous aurez chacun droit à une intervention de quatre minutes, incluant la question et la réponse, avec une entrée en matière de 30 secondes.

**La sénatrice McPhedran :** Merci à vous deux, Mélanie Savard et Zoë Craig-Sparrow. Vous nous avez brillamment brossé un portrait très convaincant de la situation à laquelle vous faites face quotidiennement. Je tiens vraiment à m'excuser en notre nom, et au nom des parlementaires qui nous ont précédés, de ne pas avoir su résoudre cette situation. Nous pensions vraiment que c'était le cas avec le projet de loi S-3, et pour ceux d'entre nous qui ont participé au processus du projet de loi S-3, il est pénible d'être ici ce soir. Je suis désolée que nous ayons dû vous demander de revenir.

Ma question porte sur le fait que nous avons tous, je pense, beaucoup de respect pour la ministre Gull-Masty. Nous reconnaissons tous qu'elle est la première personne autochtone à assumer ce niveau de responsabilité au sein du Cabinet. Je voudrais vous demander si vous avez des inquiétudes concernant la promesse que la ministre a faite ici de régler ce problème, comme vous le savez, je crois, lorsqu'elle a comparu devant nous. Ce ne sera peut-être pas avec le projet de loi S-2, mais elle

**Ms. Craig-Sparrow:** Yes. Thank you for that question. It is very important. Even though this minister is an Indigenous woman — which is so wonderful and inspirational to see — she is still a representative of the government and has to act as a minister, not an individual. She is making a promise that we know and she knows she might not be able to keep. Justice Canada advises the minister, and she has to follow their directives.

Even so, in your *Make it stop!* report and the law, it does not say, "Wait until there is an Indigenous minister." Even though she says the same thing as all the other ministers before her, they say, "This time, because she's Indigenous, believe her, and just wait a little longer." No, it says, "End it now." The obligation of equality is an obligation of immediacy under international law. We've waited long enough.

In the words of Pam Palmater, from whom I know you heard yesterday, a promise of a future process is no promise at all.

The nice words of "Let's just do this piece first. We'll do the rest later" from Indigenous Services Canada, or ISC, are not only empty and baseless; they are false. We've heard the same things time and time again. After Bill C-31, Indigenous women were told, "Just take what you can get now, and we'll deal with sections 6(1) and 6(2) later." Later never came. Then with Bill C-3, it was more of the same.

Failing to seize this opportunity to make change will delay justice and equality for entire generations. I am not willing to gamble away the future of my family line on yet another promise of "Just wait. We'll do more later." And I really hope you're not either. They are the reason that we are in this genocidal mess, and they cannot be trusted to get us out. The time for change is now. We know that we can end the second-generation cut-off here, once and for all, not waiting to see if Minister Gull-Masty may be able to do it later. Thank you.

[*Translation*]

**Ms. Savard:** How can I ask my son to believe these promises? He is 18 years old. How is it possible to just tell families, parents, grandparents and children that they will be cut off after the second generation? We are tired. This is agony; it's a genocide. We are going through this because of the Indian Act. At the same time, our daily life in my community is tough going because of the looks we get from our peers and the type of governance. How much time?

le réglera. Avez-vous quelque chose à dire au sujet de cette promesse?

**Mme Craig-Sparrow :** Oui. Je vous remercie de cette question. C'est très important. Même si cette ministre est une femme autochtone — ce qui est merveilleux et inspirant —, elle représente toujours le gouvernement et doit agir en tant que ministre, et non à titre personnel. Elle a fait une promesse que nous connaissons, et elle sait qu'elle ne pourra peut-être pas la tenir. Justice Canada conseille la ministre et elle doit suivre ses directives.

Malgré tout, dans votre rapport *C'est assez!* et la loi, il n'est pas dit : « Attendez qu'il y ait un ministre autochtone. » Même si cette ministre répète la même chose que tous ses prédécesseurs, on nous laisse entendre que : « Cette fois-ci, parce qu'elle est autochtone, croyez-la et patientez encore un peu. » Non. Ce qui est dit c'est que cela doit cesser maintenant. L'obligation d'égalité est une obligation immédiate en droit international. Nous avons attendu assez longtemps.

Comme l'a dit Pam Palmater, que vous avez entendue hier, la promesse d'un processus futur n'est pas du tout une promesse.

Les belles paroles de Services aux autochtones Canada, ou SAC qui nous dit : « Commençons par cet élément. Nous ferons le reste plus tard » ne sont pas seulement creuses et sans fondement; elles sont fausses. Nous avons entendu le même refrain à maintes reprises. Après l'adoption du projet de loi C-31, on a dit aux femmes autochtones : « Prenez ce que vous pouvez obtenir maintenant et nous traiterons des paragraphes 6(1) et 6(2) plus tard. » Ce « plus tard » n'est jamais venu. Puis, avec le projet de loi C-3, la situation a été la même.

Si cette occasion d'apporter des changements n'est pas saisie, la justice et l'égalité seront retardées pour des générations entières. Je ne suis pas prête à risquer l'avenir de ma lignée familiale sur une énième promesse : « Attendez. Nous ferons cela plus tard. » Et j'espère vraiment que vous non plus. C'est à ces promesses que nous devons ce gâchis génocidaire, et nous ne pouvons pas leur faire confiance pour nous en sortir. Le temps du changement est venu. Nous savons que nous pouvons mettre fin à l'exclusion de la deuxième génération ici, une fois pour toutes, sans attendre de voir si la ministre Gull-Masty pourra le faire plus tard. Merci.

[*Français*]

**Mme Savard :** Comment demander à mon fils de croire à ces promesses? Il a 18 ans. Comment simplement dire aux familles, aux parents, aux grands-parents et aux enfants exclus de la deuxième génération que cela va se produire? Nous sommes fatigués. C'est une souffrance; c'est un génocide. On le vit en raison de la Loi sur les Indiens et, d'un autre côté, notre quotidien dans ma communauté est difficile à vivre à cause du regard de nos pairs et du type de gouvernance. Combien de temps?

As a mother, I don't want to tell my son that it will take a year, two years, three years, 10 years or 15 years. I still want to protect him. As I said, I spent 17 years looking for just one newspaper article to try to understand, to reassure myself that I can't be the only Indigenous women in the country in this situation. It's extremely violent.

The day when something happens.... This can't take years. It has to happen now. We need to feel we are getting our freedom back and taking pride in our identity as First Nations women, men, children and grandparents.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you very much to both of you.

**Senator Prosper:** Thank you so much to the witnesses here. I am, at times, reminded of what a privilege it is to be a member of this chamber and to be a senator. The thing that really strikes me is when I hear testimony like this. It is so compelling that you just feel a presence. It goes in many directions: back in time, forward in time. I just want to recognize your leadership in that regard.

We heard numbers about if we deal with the second-generation cut-off, like "Oh my God, things are going to go really badly for the country." We heard figures like 300,000 up to a projected date, or 750,000, or even 2 million. There is a bit of fear in a time of austerity, and people claim, "Well, the country can't afford more status Indians."

First, I look to you, Ms. Craig-Sparrow. What would you say in response to that in terms of those numbers? Ms. Savard, you can add to that as well.

**Ms. Craig-Sparrow:** Thank you. Concern over the idea that there will be millions of new status Indians who will overwhelm our communities and disrupt them is unfounded. It is alarmist and it is fearmongering. As of a couple of days ago, we have this information from ISC: Immediately, 22,000 new people would be entitled to status because of the removal of the second-generation cut-off. Looking forward, between 2021 and 2066, the high estimate from Statistics Canada is that 320,000 newly entitled individuals will be eligible for status. That is 320,000 over 45 years. That is about 7,000 a year.

I encourage senators to reach out to ISC for this data and to have more conversations, but even those numbers are generous. Every single amendment to date has overestimated the number of those entitled. Even less were actually registered. Spread over all 634 nations, that's only about 12 new people per year per band. Obviously, that's not proportionate, given the different sizes of bands. The numbers would vary. But I want to emphasize that

En tant que mère, je n'ai pas envie de dire à mon fils que ce sera peut-être d'ici un an, deux ans, trois ans, dix ans ou quinze ans. Je veux le préserver encore. Je l'ai dit, j'ai passé 17 ans à chercher un seul article de journal pour essayer de comprendre, pour me rassurer et pour me dire que je ne suis certainement pas la seule femme autochtone au pays à vivre cette situation. C'est extrêmement violent.

Le jour où quelque chose va se passer... Il ne faut pas que cela se fasse dans plusieurs années, il faut que ce soit maintenant pour qu'on puisse vraiment avoir le sentiment de retrouver notre liberté et de vivre notre fierté identitaire en tant que femme, homme, enfant, grands-parents des Premières Nations.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Merci beaucoup à vous deux.

**Le sénateur Prosper :** Merci beaucoup aux témoins. Il m'arrive, parfois, de me rappeler à quel point c'est un privilège d'être membre de cette chambre et d'être sénateur. Ce qui me frappe vraiment, c'est d'entendre des témoignages comme celui-ci. C'est tellement convaincant que l'on ressent simplement une présence. Cela va dans de nombreuses directions : vers le passé et vers l'avenir. Je tiens seulement à souligner votre leadership à cet égard.

Nous avons entendu des chiffres concernant la suppression du seuil de la deuxième génération, des réactions comme : « Oh mon Dieu, la situation va mal tourner pour le pays. » Nous avons entendu des chiffres comme 300 000 jusqu'à une date prévue, ou 750 000, ou même 2 millions. Il y a une certaine crainte en période d'austérité, et des gens affirment que « le pays ne peut pas se permettre d'avoir plus d'Indiens inscrits ».

Je m'adresse d'abord à vous, madame Craig-Sparrow. Que répondriez-vous à ces chiffres? Madame Savard, vous pouvez ajouter quelque chose.

**Mme Craig-Sparrow :** Merci. La crainte que des millions de nouveaux Indiens inscrits envahissent nos collectivités et les perturbent n'est pas fondée. C'est alarmiste. Voici les renseignements que nous avons reçus de SAC, il y a quelques jours : 22 000 nouvelles personnes auraient immédiatement droit au statut d'Indien grâce à la suppression du seuil de la deuxième génération. Selon les estimations les plus élevées de Statistique Canada, entre 2021 et 2066, 320 000 personnes nouvellement admissibles auront droit au statut. C'est 320 000 sur une période de 45 ans. Cela donne environ 7 000 par année.

J'encourage les sénateurs à communiquer avec SAC pour obtenir ces données et à avoir davantage de conversations, mais même ces chiffres sont généreux. Tous les amendements adoptés jusqu'ici ont surestimé le nombre de personnes admissibles. Celles qui se sont inscrites étaient encore moins nombreuses. Répartis sur les 634 nations, ces chiffres ne représentent qu'environ 12 nouvelles personnes par année par bande. De toute

this is not some massive influx that will inundate our bands. This will not be 2 million people banging on the door, saying, “Let me in.”

Ending the second-generation cut-off is not about inviting people to go back hundreds or even thousands of years to claim some distant Indian ancestor and claim status. The Indian Act was only enacted 149 years ago. The second-generation cut-off was enacted in 1985. This is about looking forward. We are talking about kids and grandkids of current status Indians and people like me who have connections to our community.

Yes, removing the second-generation cut-off will ensure that we have Indians in perpetuity, but is that not the point? The opposite of perpetuity is an end, and an end of Indians is the goal of genocide.

There are hundreds of thousands of new Canadians every year, costing billions. We welcome that as a good thing, which it is. But we are asking for an amendment that would see 300,000 new Indians over 45 years and an end to our extinction. I don't understand how that is ever seen as unwelcome or a bad thing. A Canadian can pass on citizenship to their child with no extinction date for Canada, but I, an Indian, cannot pass on my Indian status to my child with an extinction date set for my people.

My children are certainly not the first. ISC also tells us that so far, since 2019, they have denied 14,000 status applications made by the children of section 6(2) Indians who are not currently eligible for status because of the second-generation cut-off.

We have to make these amendments now. That is 14,000 Indigenous children who have grown up without the rights, funding, connections, benefits and community to which they are entitled and which we need to survive and endure this genocide. Thank you.

*[Translation]*

**Ms. Savard:** What I have in mind is a debate about the number of immigrants we can afford to welcome to the country. Is immigration good for the country? I am talking about the other nations of the world here on Turtle Island. Indigenous people have been in Quebec for 10,000 years.

My son is not an immigrant.

évidence, ce n'est pas proportionné, étant donné la taille différente des bandes. Les chiffres peuvent varier. Mais je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un afflux massif qui va submerger nos bandes. Ce ne sont pas 2 millions de personnes qui frapperont à la porte en disant : « Laissez-moi entrer. »

Supprimer le seuil de la deuxième génération ne signifie pas inviter les gens à retourner des centaines, voire des milliers d'années en arrière pour revendiquer un lointain ancêtre indien et revendiquer le statut. La Loi sur les Indiens a été adoptée il y a seulement 149 ans. Le seuil de la deuxième génération a été instauré en 1985. Il s'agit de regarder vers l'avenir. Nous parlons des enfants et des petits-enfants d'Indiens inscrits actuels et de gens comme moi qui ont des liens avec notre communauté.

Oui, la suppression du seuil de la deuxième génération fera en sorte que nous aurons des Indiens à perpétuité, mais n'est-ce pas là la question? L'opposé de la perpétuité est une fin, et la fin des Indiens est le but du génocide.

Des centaines de milliers de nouveaux Canadiens arrivent chaque année, ce qui coûte des milliards de dollars. Nous voyons cela comme une bonne chose et c'est le cas. Mais nous demandons un amendement qui se traduirait par l'arrivée de 300 000 nouveaux Indiens sur une période de 45 ans et la fin de notre extinction. Je ne comprends pas comment cela peut être perçu comme indésirable ou une mauvaise chose. Un Canadien peut transmettre la citoyenneté à son enfant sans date d'extinction pour le Canada, mais moi, une Indienne, je ne peux pas transmettre mon statut d'Indien à mon enfant avec une date d'extinction fixée pour mon peuple.

Mes enfants ne sont certainement pas les premiers. SAC nous dit également que, jusqu'à maintenant, depuis 2019, il a refusé 14 000 demandes de statut présentées par les enfants d'Indiens visés au paragraphe 6(2) qui ne sont actuellement pas admissibles au statut en raison du seuil de la deuxième génération.

Nous devons apporter ces amendements maintenant. Ce sont 14 000 enfants autochtones qui ont grandi sans les droits, le financement, les liens, les avantages et la communauté auxquels ils ont droit et dont nous avons besoin pour survivre et endurer ce génocide. Merci.

*[Français]*

**Mme Savard :** Ce que j'ai en tête, c'est un débat sur le nombre d'immigrants qu'on peut se permettre de recevoir au pays. L'immigration est-elle bonne pour le pays? Je parle des autres nations du monde ici, sur l'île de la grande Tortue. Il y a 10 000 ans de présence autochtone chez nous au Québec.

Mon fils n'est pas un immigrant.

Yes, there are costs associated with this, but my son's life cannot be compared in any way to what we would ask or demand in order to exist. After 10,000 years of Indigenous presence, we are still here and still standing. We are resilient. My grandmothers fought, my mother fought, I've been fighting for 18 years and, if necessary, I will fight for the rest of my life. However, I will never accept that a country as large as Canada makes me feel like it is welcoming a wave of immigrants. Keep in mind that these are the children of Aataentsic, the children of the territory.

Yes to more First Nations in the country, yes to more First Nations on this territory. We'll see about the money later. We need to put an end to the wounds that exist right now. We see what happens in other countries in the world where there are other genocides, and we cannot find solutions for what is happening here and now. I have faith in life. I have faith that my ancestors, who are here now, are guiding me in this struggle, as they guided the ones who came before me. I am sure that a large country like Canada can find solutions to repatriate these children in all their dignity and to honour those who came before us and continue to honour our next seven generations.

[English]

**The Deputy Chair:** Thank you for those words.

**Senator Pate:** Unusually, for me, I'm overcome by emotion. I find all of this heartbreaking, where we know of this discrimination that you have described in ways I can't even imagine, as did Ms. Callihoo in the previous panel.

Your leadership — thank you for your leadership. It is humbling. I don't know how else to describe it. I can't imagine what it is like to keep coming back and keep fighting for this for so long. You both have demonstrated — I have known of Ms. Craig-Sparrow's leadership for far longer than I have known of yours, Ms. Savard, and I am sorry for that.

Thank you both for doing this. Your message is clear. I don't have a question. We need to act and follow — I wasn't on the committee during that time — the advice of our own report. Thank you.

[Translation]

**Senator Audette:** Thank you. I was 28 when I was sitting there.

Oui, il y aura des frais associés à tout cela, mais la vie de mon fils n'est pas comparable à un seul centime de ce qu'on peut demander ou exiger pour exister. Dix mille ans de présence autochtone et nous sommes encore là aujourd'hui, debout. Nous sommes résilients. Mes grand-mères se sont battues, ma mère s'est battue, je me bats depuis 18 ans et s'il le faut, je vais me battre jusqu'à la fin de mes jours. Cependant, je n'accepterai jamais qu'un pays aussi grand que le Canada me donne l'impression de devoir accueillir une vague d'immigrants. Pourtant, ce sont des enfants d'Aataentsic, ce sont des enfants du territoire.

Oui pour plus de Premières Nations dans le pays, oui pour plus de Premières Nations sur ce territoire. Pour l'argent, on verra comment cela se déroulera. Il faut arrêter les blessures qui existent maintenant. On regarde ce qui se passe dans d'autres pays du monde, dans lesquels il y a d'autres génocides, et on est incapable de trouver des solutions pour ce qui se passe ici, maintenant. J'ai confiance en la vie. J'ai confiance que mes ancêtres, qui sont ici aujourd'hui, m'accompagnent dans cette lutte comme ils ont accompagné celles qui sont passées avant moi. Je suis certaine qu'un grand pays comme le Canada peut trouver des solutions pour rapatrier ces enfants dans toute leur dignité, pour honorer ceux qui sont passés avant nous et continuer d'honorer nos sept prochaines générations.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Je vous remercie de ces paroles.

**La sénatrice Pate :** Il m'arrive rarement d'être autant submergée par l'émotion. Je trouve tout cela déchirant, car nous sommes conscients de cette discrimination que vous avez décrite d'une façon que je ne peux même pas imaginer, comme l'a fait Mme Callihoo dans le panel précédent.

Votre leadership — merci de votre leadership. C'est une leçon d'humilité. Je ne sais pas comment le décrire autrement. Je ne peux pas m'imaginer ce que c'est de revenir sans cesse et de continuer à se battre pour cela aussi longtemps. Vous avez toutes les deux démontré — je connais le leadership de Mme Craig-Sparrow depuis beaucoup plus longtemps que le vôtre, madame Savard. J'en suis désolée.

Merci à vous deux de faire cela. Votre message est clair. Je n'ai pas de question. Nous devons agir et suivre — je ne siégeais pas au comité à ce moment-là — les conseils de notre propre rapport. Merci.

[Français]

**La sénatrice Audette :** Merci. J'avais 28 ans quand j'étais assise là.

## [English]

I was denouncing the Indian Act. Now I'm 54, sitting here and I'm the sponsor, not a usual sponsor.

## [Translation]

Why am I the sponsor for this? To tell the government that we have a chance to be independent senators. Our duty is to listen to you, as I was listened to when I was 28. We have the right and responsibility to improve bills. I ask you to also deliver your message to the other place, where the big decisions are made and the big debates are held. If you had recommendations or amendments to propose, share them in writing. Share them in writing, because there are very open-minded, sensitive people here, and because the other place also listens to us.

## [English]

They're listening. I told the minister and I told the Government Representative's Office that I can't say "no" to amendments if they are to improve the legislation. We'll see tomorrow if I'm still the sponsor.

## [Translation]

Thank you.

## [English]

**The Deputy Chair:** Do we have any other questions?

**Senator Tannas:** Brian Mulroney once famously said, "I see future senators in this group. I see future leaders." Thank you very much.

We all take this seriously. We know what the government wants, and we know what they don't want. In times past, we have found the courage. You help immeasurably with your words — you help us find the courage. Thank you.

## [Translation]

**Senator Clement:** I first want to thank Senator Audette.

## [English]

Thank you for being not a usual sponsor. *Nia:wen.*

I fully feel what Senator Prosper was saying about it being an honour to be here and to share. When you were talking, Ms. Craig-Sparrow, and you said, "I am the cut-off," like Senator Sorensen, I wanted to clap or put my fist in the air. Thank you for speaking so powerfully.

## [Traduction]

Je dénonçais la Loi sur les Indiens. Aujourd'hui, j'ai 54 ans et je suis la marraine du projet de loi, mais pas une marraine habituelle.

## [Français]

Pourquoi suis-je marraine dans cette situation? Pour dire au gouvernement qu'on a la chance d'être des sénateurs indépendants. Notre devoir est de vous écouter, comme on m'a écoutée quand j'avais 28 ans. On a le droit d'améliorer des projets de loi, on a cette responsabilité. Je vous demande de prononcer aussi votre message à l'autre endroit, où les grandes décisions se prennent et les grands débats se tiennent. Si vous aviez des recommandations ou des amendements à proposer, partagez-les par écrit. Partagez-les par écrit, parce qu'il y a des gens très ouverts ici, très sensibles et parce que l'autre endroit nous écoute aussi.

## [Traduction]

Ils écoutent. J'ai dit à la ministre et au bureau du représentant du gouvernement que je ne peux pas dire « non » aux amendements s'ils visent à améliorer le projet de loi. Nous verrons demain si je suis toujours la marraine.

## [Français]

Merci beaucoup.

## [Traduction]

**La vice-présidente :** Y a-t-il d'autres questions?

**Le sénateur Tannas :** Brian Mulroney a déjà dit : « Je vois de futurs sénateurs dans ce groupe. Je vois de futurs dirigeants. » Merci beaucoup.

Nous prenons tous cette question au sérieux. Nous savons ce que le gouvernement veut et ce qu'il ne veut pas. Par le passé, nous avons trouvé le courage d'agir. Vos paroles nous aident énormément; vous nous aidez à trouver ce courage. Merci.

## [Français]

**La sénatrice Clement :** Je veux d'abord remercier la sénatrice Audette.

## [Traduction]

Merci de ne pas être une marraine habituelle. *Nia:wen.*

Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Prosper lorsqu'il dit que c'est un honneur d'être ici et de partager. Lorsque vous avez parlé, madame Craig-Sparrow, et que vous avez dit : « C'est moi qui suis le seuil », comme la sénatrice Sorensen, je voulais applaudir ou brandir le poing en l'air. Je vous remercie d'avoir parlé avec autant de force.

*[Translation]*

I have a question for Ms. Savard. You talked about lateral violence, and Professor Simon before you talked about the pain of being rejected and cut off from your community. She said it created a need for treatment. Could you talk a bit more about lateral violence? How did you experience it? How are you still here, so resilient and speaking so eloquently before us?

**Ms. Savard:** I was six months pregnant and my four aunts were sitting with my grandmother when I came in with my big belly. They said to me, "Mélanie, we're going to adopt this child." The message was that I would give birth to the child and they would adopt him.

My position as a 19-year-old mother was "Will I give birth to this child? Will I keep him? I want to keep him. He will be adopted." That's when I understood the message from my aunts, who had lost their status through marriage and were trying to protect my child. In terms of lateral violence, people in my community told me, "Mélanie, have children with a First Nations man. You will grow to love him." I heard judgment from people in the community: "This one's not real, this one's real, I don't know this one, where is he from?"

Today, my thoughts are with all these people, these women, men and children. We talk a lot about women, but the second-generation cut-off affected men just as much as women. What happens to all the people who recovered their status through bills and went back to their community? They recover their status, but they don't know what it means to be affected by section 6(1) or section 6(2). They know nothing about it, then they find out that their children are cut off after the second generation. Would I be brave enough to join a community, one that would definitely inflict lateral violence on me, to try to get back my cultural heritage, to find peace and healing again, knowing that I couldn't pass it all on to my children, whether at 30, 40, 50 or 60 years old?

That is also part of the reality of the second-generation cut-off. These women who recovered their status and these children who go back are exposed to this reality without knowing it.

For many people, it takes a lot of courage to try to reconnect with their identity and culture when they are dealing with people who are too well colonized. In our Indigenous communities and systems of governance, people talk about decolonization and reconciliation. I think the places most in need of decolonizing are our own communities.

*[Français]*

J'ai une question pour Mme Savard. Vous avez parlé de violence latérale et la professeure Simon avant vous a parlé de cette douleur d'être rejeté et déconnecté de sa communauté, en disant que cela créait en fait un besoin de traitement. Pourriez-vous parler un peu plus de cette violence latérale? Comment l'avez-vous vécue? Comment êtes-vous encore ici, si résiliente et éloquente devant nous?

**Mme Savard :** J'étais enceinte de six mois et mes quatre tantes étaient assises avec ma grand-mère quand je suis rentrée chez moi avec mon gros ventre. Elles m'ont fait dit : « Mélanie, cet enfant, on va l'adopter. » Le message, c'était que cet enfant, j'allais le mettre au monde et elles allaient l'adopter.

Ma position en tant que jeune mère de 19 ans était la suivante : « Vais-je mettre cet enfant au monde? Vais-je le garder? Je veux le garder. On va l'adopter. » J'ai alors compris le message de mes tantes qui, elles, avaient perdu leur statut par mariage et qui essayaient de préserver mon enfant. En ce qui a trait à la violence latérale, je me suis fait dire par des gens de ma communauté : « Mélanie, fais tes enfants avec une Première Nation. Tu tomberas en amour après. » J'en ai entendu des jugements de la part des gens dans la communauté : « Lui, ce n'est pas un vrai; lui, c'est un vrai; lui, on ne le connaît pas; d'où vient-il? »

En ce moment, j'ai une pensée pour toutes ces personnes, ces femmes, ces hommes et ces enfants. On parle beaucoup des femmes, mais aujourd'hui, en ce qui concerne l'exclusion après la deuxième génération, les hommes sont aussi concernés que les femmes. Qu'arrive-t-il à toutes ces personnes qui, grâce à des projets de loi, ont pu récupérer leur statut et réintégrer leur communauté? Elles retrouvent un statut en ce moment, elles ne savent pas ce que cela veut dire d'être touché par les paragraphes 6(1) ou 6(2), elles ne savent rien et elles apprennent que leurs enfants sont exclus après la deuxième génération? Aurais-je le courage d'intégrer une communauté qui me fera assurément vivre de la violence latérale, pour essayer de retrouver cet héritage culturel, pour retrouver la paix, la guérison, sachant que je ne pourrai même pas transmettre tout cela à mes enfants, que ce soit à 30, 40, 50 ou 60 ans?

Cela fait aussi partie de la réalité de l'exclusion après la deuxième génération, parce que ces femmes qui ont récupéré leur statut et ces enfants qui reviennent sont exposés à cette réalité sans le savoir, sans se connaître.

Pour beaucoup de gens, il faut un très grand courage pour essayer de renouer avec leur identité et leur culture lorsqu'ils font face à des gens trop bien colonisés. Dans nos communautés autochtones et dans nos systèmes de gouvernance, on parle de décolonisation et de réconciliation. Je pense que les endroits où on a le plus besoin d'être décolonisés, c'est au sein de nos propres communautés.

Lateral violence is a result of colonization. It is so assimilated that my mother, grandmother and aunts, who weren't Wendat, were disowned by their brothers, who inflicted violence on them. They assimilated that discourse and passed it down to their children, and it's still being passed down today.

I experience it today with my son. I was born in 1987; my son is 18. I may be a mom with an older child, but what we see in my community are little kids two to 10 years old. I know what awaits these kids when they turn 14 and someone says, "Give me your status card if you want to buy candy," even if they know the kid and know their parent. I know what awaits these children.

My son once said to me, "Mom, you hunted moose for me. Your skin smells like smoke. You sang to me in Wendat my entire life. I would like to hunt a moose for you." I feel like my skin has no smell anymore. My son's message was, "Am I dead or alive?"

In the end, as a mother, it's also a living death. Lateral violence is experienced daily, in all areas. It's in our small families, our neighbourhoods, all the way up to our governance structures and in other communities. We fight against lateral violence. Families refuse to speak out because they are afraid, and they're right to be afraid. This climate has been in place since 1985, from the time women were allowed to return to our communities.

The people back home didn't want them to come back. A referendum was even held to prevent the husbands and children from coming back. They put in place a membership code, because they really didn't want them to come back. That's my legacy as a Wendat woman.

Now I understand what happened 40 years ago. I'm still experiencing it. Lateral violence comes out of all that. It needs to stop. We need to stop feeding all that violence. People back home say, "What you're going through is the government's fault. It's not our fault."

The federal government doesn't decide who approves the eligibility criteria to register for a culture camp, or at least I don't think so. Likewise, the federal government doesn't approve the eligibility criteria for determining whether a child can play with their local hockey team. They play hockey all year, then at tournament time, they're told, "Go sit in the stands and watch your friends." They say it's the federal government.

C'est à travers cette colonisation que l'on retrouve toute cette violence latérale. On l'a tellement intégrée que ma mère, ma grand-mère et mes tantes, qui n'étaient pas des Wendats, et leurs frères se sont mis à les renier et à leur faire vivre de la violence. Ils ont intégré ces discours qu'ils ont transmis à leurs enfants et qui se transmet encore aujourd'hui.

Je le vis aujourd'hui avec mon fils. Je suis née en 1987; mon fils a 18 ans. Je suis peut-être une maman qui a un enfant plus âgé, mais ce qu'on voit au sein de ma communauté, ce sont de petits enfants de 2 à 10 ans. Je sais ce qui attend ces enfants à 14 ans, quand quelqu'un viendra leur dire : « Donne-moi ta carte de statut pour acheter des bonbons », même s'il connaît cet enfant, même s'il sait qui est son parent. Je sais ce qui attend ces enfants.

Mon fils m'a déjà dit : « Maman, tu as chassé l'original pour moi. Ta peau, elle sent la fumée. Tu as chanté pour moi en wendat toute ma vie. J'aimerais pouvoir aller te chasser un original. » J'ai l'impression que ma peau n'a plus d'odeur. Mon fils me renvoie ce message : « Est-ce que je suis vivant ou mort? »

Finalement, pour moi en tant que mère, c'est aussi une mise à mort de mon vivant. La violence latérale se vit au quotidien, dans toutes les sphères. C'est dans les petites familles, dans notre voisinage, jusque dans notre gouvernance et ailleurs dans les autres communautés. On se bat contre la violence latérale. Les familles refusent de parler parce qu'elles ont peur, et elles ont raison d'avoir peur. Ce climat est en place depuis 1985, depuis le moment où les femmes ont pu revenir dans nos communautés.

Chez nous, on ne voulait pas qu'elles reviennent. On a même tenu un référendum pour empêcher les époux et les enfants de revenir. Cela s'est fait sous la forme d'un code d'appartenance, parce qu'on ne voulait vraiment pas qu'elles reviennent. Voilà mon héritage en tant que femme wendate.

Aujourd'hui, je comprends ce qui s'est passé il y a 40 ans; je le vis encore. La violence latérale découle de tout cela. Il faut l'arrêter. Il faut arrêter de nourrir toute cette violence. Chez nous, on entend dire : « Ce que vous vivez en ce moment, c'est la faute du gouvernement fédéral. Ce n'est pas notre faute à nous. »

Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui approuve des critères d'admissibilité pour s'inscrire à un camp culturel, du moins, je ne crois pas. Ce n'est pas le gouvernement fédéral non plus qui approuve des critères d'admissibilité pour déterminer si un enfant peut jouer avec son équipe d'appartenance au hockey, un sport qu'il pratique à longueur d'année, mais à qui l'on dit, quand c'est le moment du tournoi : « Va t'asseoir dans les estrades et regarde tes amis. » On dit que c'est le gouvernement fédéral.

What can we as parents do? What can we do as mothers, fathers or grandfathers? Who can we turn to when the only people the government wants to listen to are rights holders? What about the people?

Thank you very much for giving me this space as a mother and a woman so that I can share what families go through back home. I would so love to hear from families in this situation elsewhere in the country, but no one knows how many children are affected because they are not registered.

How many children are affected? No one knows. *Tiawenhk.*

[English]

**The Deputy Chair:** I want to take the opportunity to thank you both. Thank you for your wise words.

The time for this panel is complete. I wish to thank you once again from all of us. *Hiy hiy.* If you would like to make any other submissions, please submit them by email to the clerk.

(The committee adjourned.)

Donc, on fait quoi en tant que parents? On fait quoi en tant que mères, en tant que pères et grands-pères? Vers qui doit-on se tourner dans un contexte où les seules personnes que le gouvernement veut écouter, ce sont les titulaires de droit? Qu'en est-il du peuple?

Je vous remercie infiniment de m'avoir accordé cet espace en tant que mère et en tant que femme, pour que je puisse vous faire part de ce que les familles vivent chez nous. J'aimerais tellement pouvoir entendre les familles qui sont dans cette situation ailleurs au pays, mais on ne sait pas combien d'enfants sont touchés parce qu'ils ne sont pas répertoriés.

Combien d'enfants cela touche-t-il? On l'ignore. *Tiawenhk.*

[Traduction]

**La vice-présidente :** Je profite de l'occasion pour vous remercier toutes les deux. Je vous remercie de vos sages paroles.

Le temps alloué à ce panel est écoulé. Je tiens à vous remercier, encore une fois, en notre nom à tous. *Hiy hiy.* Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez le faire par courriel au greffier.

(La séance est levée.)

---